



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Effets du financement du Conseil des arts du Canada sur les bénéficiaires d'une première subvention

Rapport final

PRÉPARÉ POUR : Recherche, mesures et analyses des
données
Conseil des arts du Canada

PRÉPARÉ PAR : **Goss Gilroy Inc.**
Conseillers en gestion
150, rue Metcalfe, bureau 900
Ottawa (Ontario) K2P 1P1
Tél. : 613 230-5577
Télec. : 613 235-9592
Courriel : ggi@ggi.ca

DATE : 22 février 2023



Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Résumé.....	1
1.2	Introduction.....	3
1.3	Méthodes.....	4
2	Constats	6
2.1	Avantages immédiats et à court terme.....	6
2.2	Avantages à moyen terme et à court terme	16
2.3	Effets sur la communauté	21
2.4	Demandes antérieures et perspectives d'amélioration de l'accès	28
3	Conclusions	40
	Annexe I : Outils finaux	42
	Guide des groupes de discussion et entrevues	42
	L'instrument d'enquête	44



1 Introduction

1.1 Résumé

Objectif de recherche et méthode

Le service de la recherche, des mesures et des analyses des données du Conseil des arts du Canada a fait appel à Goss Gilroy Inc. (GGI) pour un projet de recherche au sujet des effets du financement sur les personnes ayant reçu une première subvention. Ce projet vise à décrire les effets transformateurs ou catalyseurs d'une première subvention, que ce soit les effets immédiats sur les bénéficiaires ou les effets plus vastes à plus long terme sur toute la communauté.

Le projet concerne quatre programmes de subventions : *Explorer et créer*, *Rayonner à l'international* et *Rayonner au Canada*; *Créer, connaître et partager*, et *Appuyer la pratique artistique*. Dans un premier temps, afin de mieux comprendre le contexte rattaché à chaque programme et de pouvoir concevoir les bons outils pour la collecte de données, GGI a discuté avec les membres du personnel du Conseil des arts. Par la suite, son équipe a sondé les bénéficiaires d'une subvention pour personne, organisme ou groupe qui avaient terminé leur projet durant la période visée par l'étude (782 personnes, ou 21 % des gens ciblés, ont répondu au questionnaire). Parallèlement au sondage, GGI a organisé une série de dix groupes de discussion et passé neuf personnes clés en entrevue (en français et en anglais).

Effets d'une première subvention du Conseil des arts

Pour bien des bénéficiaires, l'obtention d'une première subvention amène un sentiment de légitimité et de validation, une hausse de la confiance en soi et une sécurité financière plus grande. Elle leur permet aussi de poursuivre leur pratique artistique ou de l'élargir. C'est d'autant plus important pour les bénéficiaires qui proviennent de communautés historiquement négligées ou marginalisées. Pour les unes et les uns, la subvention permet de faire des choses qui auraient été impossibles auparavant. Pour les autres, elle permet de réaliser des projets de plus grande envergure ou d'amplifier les retombées.

Une première subvention du Conseil des arts peut aussi mettre les bénéficiaires en contact avec les principales parties prenantes de leur milieu artistique (mentores et mentors, pairs, collaboratrices et collaborateurs, etc.). Grâce à leur premier projet financé par le Conseil des arts, bon nombre de bénéficiaires ont pu agrandir leur réseau, créer des partenariats et transmettre leurs connaissances, compétences et expériences à d'autres. Le financement du Conseil des arts leur a aussi permis de parfaire leur art, de gagner de l'expérience en gestion de projet, d'acquérir de nouvelles compétences et d'innover. Les bénéficiaires ont expliqué comment leur première subvention les avait propulsés vers de nouveaux rôles. Après tout, les projets financés par le Conseil des arts peuvent devenir des catalyseurs pour la formation de nouveaux collectifs et même aider les organismes et les groupes à définir leur vision, leurs priorités et leurs approches. La majorité d'entre eux ont des effets positifs sur la visibilité et le



profil des bénéficiaires et entraînent d'autres occasions intéressantes (p. ex. invitations, contrats et accès à plus de financement).

Une première subvention du Conseil des arts peut aussi avoir des effets à l'échelle d'une communauté, puisque les bénéficiaires encouragent et soutiennent les membres de leur communauté qui cherchent aussi à obtenir du financement. Le financement de projets peut aussi avoir des effets positifs au sein d'une communauté, puisqu'il offre aux gens des occasions de représentation et des possibilités de travail, améliore la visibilité des communautés et des pratiques sous-représentées, favorise la défense des intérêts, encourage les dialogues interculturels et contribue aux discussions sur les enjeux sociaux.

Première demande : expérience et amélioration de l'accès

Globalement, les bénéficiaires ayant présenté une première subvention au Conseil des arts étaient satisfaites et satisfaits de leur expérience. Celles et ceux qui avaient fait une demande de subvention pour des déplacements ou une résidence, plus particulièrement, avaient trouvé le processus simple. Les bénéficiaires ont aussi souligné l'importance du soutien offert par le Conseil aux personnes qui en ont besoin durant le processus de demande.

Les participantes et participants ont fait des suggestions pour améliorer l'accès des personnes qui présentent une première demande. Parmi les obstacles soulevés figuraient le manque d'information sur les programmes de subventions existants, le processus pouvant être intimidant et la difficulté à comprendre la langue utilisée par le Conseil des arts et ses critères. Certaines personnes ne maîtrisent pas le français ou l'anglais ou peuvent avoir du mal à présenter avec l'écrit ou la technologie. On a aussi noté que les personnes issues de communautés négligées et marginalisées ont souvent besoin de l'aide de leurs proches pour préparer une demande. Il peut alors y avoir un écart entre l'aide offerte et l'aide requise; il se peut aussi que ces personnes ne sachent même qu'une aide est disponible. Par ailleurs, il n'est pas rare que les personnes autochtones aient une réticence face aux institutions coloniales.

Pour faire tomber les obstacles, participantes et participants ont indiqué que les personnes présentant une première demande devraient pouvoir obtenir plus facilement du soutien à la rédaction d'une demande. Entre autres, il pourrait être judicieux d'améliorer l'accès aux agentes et agents de programme du Conseil des arts, ou encore de favoriser et d'encourager le mentorat entre pairs. D'autres solutions possibles seraient d'offrir systématiquement de la rétroaction aux personnes dont la demande a été refusée, de rendre le portail de demande plus convivial et d'accepter les demandes dans différents formats, pas seulement à l'écrit.

Plusieurs bénéficiaires ont encouragé le Conseil des arts à collaborer directement avec les communautés et les partenaires autochtones qui représentent différentes communautés négligées et marginalisées afin d'informer les gens des subventions offertes. Les bénéficiaires ont également invité le Conseil à utiliser son statut d'organisme de soutien pour favoriser davantage les changements positifs dans les milieux artistiques, des changements qui concernent la diversité, l'équité et l'inclusion.



1.2 Introduction

Le présent rapport fait état des conclusions d'un projet de recherche à propos des effets du financement du Conseil des arts du Canada (Conseils des arts) sur les bénéficiaires d'une première subvention. Ce projet a été mené par Goss Gilroy Inc. (GGI) en collaboration avec le service de la recherche, des mesures et des analyses des données (RMAD) ainsi qu'avec Résultats et livraison. Par cette étude, le Conseil cherche à mieux comprendre l'effet transformateur ou catalyseur d'une subvention pour les bénéficiaires. En décrivant la valeur des investissements du Conseil dans les arts, on veut faciliter la prise de décisions. Le projet de recherche concorde avec [les priorités et les actions énoncées dans le plan stratégique 2021-2026](#) du Conseil des arts, y compris les engagements ci-dessous :

- Mieux comprendre et faire tomber les obstacles qui existent pour les bénéficiaires provenant de groupes historiquement négligés et marginalisés.
- Réserver au moins 20 % du financement de projets aux bénéficiaires d'une première subvention.

Le projet de recherche consistait à recueillir et à analyser des données sur les effets du financement en échangeant avec les bénéficiaires (personnes, organismes et groupes) ayant reçu une subvention entre 2017 et 2021 et mené leur projet à terme. Les questions suivantes ont orienté le projet :

- Quel rôle les subventions du Conseil jouent-elles dans le développement des artistes, des groupes et des organismes subventionnés?
- À quoi ressemblent les expériences des bénéficiaires d'une première subvention en matière d'accès au financement du Conseil des arts du Canada?
- Quelle est la portée des différents types de soutien (subventions pour la création et la production d'une nouvelle œuvre, résidences, soutien aux tournées, etc.)?
- Quel effet l'accès aux arts a-t-il sur les jeunes, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les communautés historiquement mal desservies et marginalisées, notamment les communautés autochtones, noires et racisées, les personnes sourdes et handicapées, les membres de la communauté 2SLGBTQI+, les personnes de diverses identités de genre, les femmes et les artistes à l'intersection de ces groupes?
- En quoi le financement du Conseil assure-t-il la vitalité de la pratique artistique dans les nombreuses cultures et disciplines artistiques qui intéressent le public canadien?
- Quels sont les effets tangibles du financement de projet du Conseil des arts sur les programmes, le fonctionnement et la vision d'ensemble des organismes?



1.3 Méthodes

Les méthodes appliquées dans le cadre de la recherche ont été mises au point en collaboration avec RAMD et Résultats et livraison. Le guide des groupes de discussion et entrevues ainsi que l'instrument d'enquête figurent à l'annexe I.

Discussions avec le personnel

À l'étape de planification, GGI a tenu des entrevues de groupe avec des membres du personnel du Conseil des arts qui représentaient les quatre programmes à l'étude (*Explorer et créer*, *Rayonner à l'international* et *Rayonner au Canada*; *Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis*; et *Appuyer la pratique artistique*) ainsi que les Opérations des programmes de subventions. Ces entrevues avaient pour objectif de mieux comprendre le contexte de chaque programme pour les personnes ayant présenté ou obtenu une première subvention, mais aussi d'alimenter la conception des outils de collecte de données. RAMD et Résultats et livraison ont observé les entrevues.

Sondage auprès des bénéficiaires d'une première subvention

En ligne, l'équipe de GGI a sondé chaque bénéficiaire d'une subvention du Conseil des arts qui avait mené son projet à terme durant la période visée par l'étude. Le sondage a débuté le 19 octobre 2022 et pris fin le 13 novembre de la même année. Au total, 782 bénéficiaires y ont participé. C'est 21 % des 3 803 personnes qui auraient pu y participer.

Lorsqu'on examine les caractéristiques (région, programme, type de financement, représentation des profils Artiste en début de carrière/nouvelle carrière [NEC]) et la période de subvention (avant ou après la pandémie), on obtient des proportions semblables dans l'échantillon à l'étude et dans l'ensemble de la population sondée. Toutefois, on constate une légère surreprésentation des bénéficiaires d'une subvention pour personne (84 % des personnes sondées, 74 % de la population) par rapport aux bénéficiaires d'une subvention pour groupe ou organisme.

Groupes de discussion et entrevues en ligne

En plus du sondage, GGI a organisé une série de dix groupes de discussion (voir le tableau 7 de l'annexe 2) et passé neuf personnes clés en entrevue. En tout, 81 bénéficiaires de subvention ont participé à ces activités, qui se sont tenues dans les deux langues officielles. Parmi elles et eux, il y avait des artistes individuelles et individuels ainsi que des représentantes et représentants de groupe et d'organismes. Plusieurs régions, composantes de programme et champs de pratique étaient concernés.

Analyse de groupes de composantes des programmes

Aux fins de l'analyse, GGI a regroupé des composantes de financement semblables sous des catégories thématiques. Le tableau ci-dessous résume ces regroupements.



Catégorie thématique	Programme et composante(s)
Soutien du développement et de la création artistique	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer et créer : recherche et création; du concept à la réalisation
Soutien du perfectionnement professionnel et des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer et créer : perfectionnement professionnel des artistes • Appuyer la pratique artistique : perfectionnement des professionnels des arts • Rayonner au Canada et Rayonner à l'international : composantes liées aux déplacements
Soutien de la diffusion, de la circulation, et du développement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la pratique artistique : innovation et développement du secteur; projets d'édition littéraire • Rayonner au Canada : représentation et promotion; rayonnement public • Rayonner à l'international : représentation et promotion; traduction; circulation et tournées; résidences; coproduction
Création, connaissance et partage	<ul style="list-style-type: none"> • Créer, connaître et partager : déplacements; activités de petite envergure; projets à court terme; projets à long terme



2 Constats

2.1 Avantages immédiats et à court terme

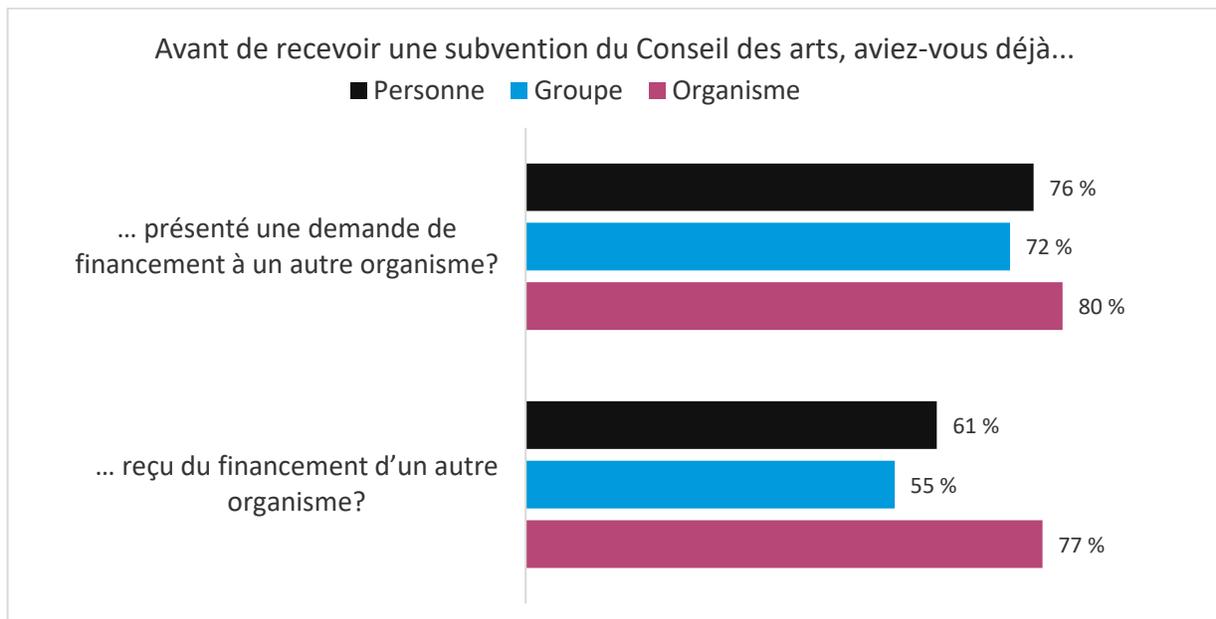
2.1.1 Importance d'une première subvention du Conseil des arts

Pour comprendre l'importance d'une première subvention du Conseil des arts, GGI s'est penchée sur l'expérience de financement antérieure des bénéficiaires. Selon la base de données du Conseil, 21 % des personnes ayant présenté une première demande pendant la période visée avaient déjà présenté au moins une demande rejetée par le Conseil précédemment. Dans 5 % des cas, les bénéficiaires avaient présenté plus d'une demande avant de recevoir la subvention. Le sondage a aussi révélé que 75 % des personnes sondées avaient présenté une demande de financement à au moins un autre organisme avant de recevoir leur première subvention du Conseil des arts. Parmi celles-ci, 62 % avaient été retenues (image 1). Les bénéficiaires d'une subvention pour organisme étaient les plus susceptibles d'avoir présenté une demande et obtenu du financement par le passé, tandis que les bénéficiaires d'une subvention pour groupe étaient les moins susceptibles de l'avoir fait. Les bénéficiaires d'une subvention du programme *Explorer et créer* qui correspondaient au [profil Artiste en début de carrière/nouvelle carrière](#)¹ étaient moins susceptibles d'avoir présenté une demande (59 %) ou obtenu du financement (42 %) d'un organisme autre que le Conseil des arts auparavant.

¹ Le Conseil des arts a créé le profil *Artiste en début de carrière/nouvelle carrière*, rattaché à trois composantes du programme *Explorer et créer*. L'idée est de faciliter le processus de demande pour les artistes en début de carrière (qui n'ont jamais reçu de subvention du Conseil). Cette initiative s'inscrivait d'abord dans un projet pilote de deux ans qui a été prolongé. Grâce à ce profil, les artistes en début de carrière – notamment ceux qui sont récemment arrivés au Canada – pourront faire une demande de financement au Conseil des arts.



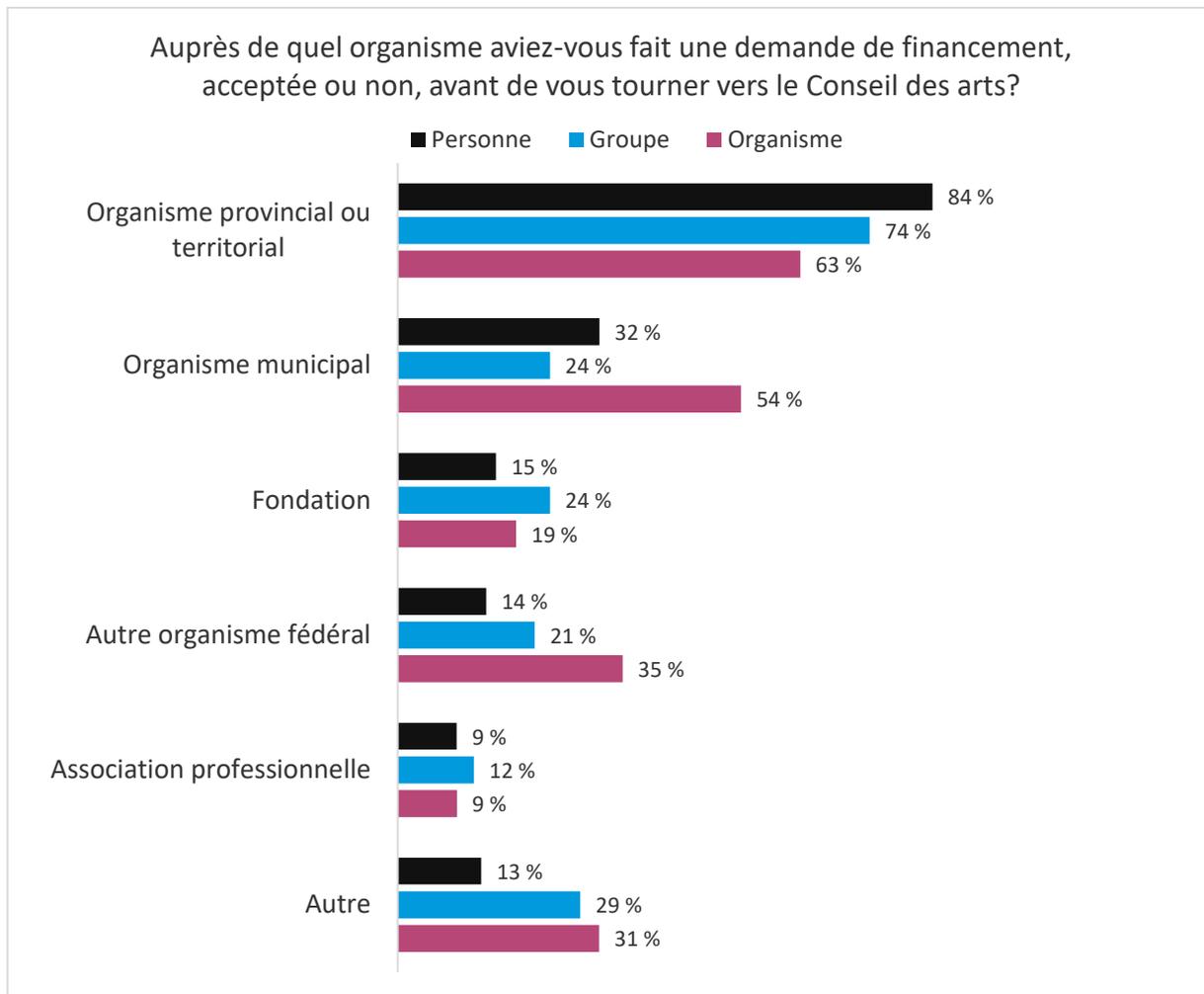
Image 1 : Résultats du sondage – Autres expériences de demande de financement avant l'obtention d'une première subvention du Conseil des arts



Les participantes et participants ayant déjà présenté une demande et peut-être aussi obtenu du financement s'étaient tournés vers un organisme provincial ou territorial (81 %), un organisme municipal (33 %), une fondation (16 %) ou autre organisme fédéral (16 %) (image 2). Parmi les autres sources de financement, il y avait des entités du secteur privé (p. ex. commandites d'entreprise), des universités et d'autres établissements d'enseignement (p. ex. bourses), des organismes à but non lucratif de la région ou d'ailleurs (p. ex. centres d'art) et des établissements étrangers. Les participantes et participants disent avoir besoin de différentes sources de financement pour mener leur projet à terme ou pour poursuivre et élargir leur pratique.



Image 2 : Résultats du sondage – Autres sources d'aide financière



Il y a toutes sortes de raisons qui expliquent pourquoi les artistes et les professionnelles et professionnels des arts présentent d'abord une demande de financement à une entité autre que le Conseil des arts. D'après les explications des participantes et participants, les programmes de financement du Conseil des arts sont souvent perçus comme étant réservés aux personnes qui sont bien établies dans le milieu des arts et qui ont déjà de l'expérience. On perçoit aussi la compétition pour le financement du Conseil des arts comme étant plus féroce; et donc, quelqu'un qui n'a jamais rédigé de demande de subvention peut avoir l'impression que les efforts à investir sont trop grands par rapport aux chances d'obtenir une subvention. Plusieurs personnes des groupes de discussion ont indiqué que c'est seulement après quelques années de carrière qu'elles avaient présenté une demande au Conseil des arts, pensant qu'elles avaient des chances d'obtenir du financement. D'ailleurs, le personnel du Conseil a confirmé ce que pensent les gens : pour recevoir du financement du Conseil, il faut « faire ses preuves » et obtenir d'abord des fonds des autres niveaux de gouvernement. Ces facteurs sont décrits en détail dans la section sur les difficultés d'accès pour les bénéficiaires d'une première subvention (2.4.2).

Pour bien des participantes et participants, cette première subvention du Conseil des arts était très importante, c'était plus qu'une subvention parmi tant d'autres.

Effets de la confiance en soi et du sentiment de validation

Dans bon nombre de groupes de discussion, on décrivait comment la subvention avait eu un effet catalyseur ou transformateur sur la confiance en soi. On a expliqué qu'une subvention du Conseil des arts – un organisme prestigieux, bien établi et doté d'un processus d'évaluation rigoureux – crée un fort sentiment de validation. C'est d'autant plus vrai pour les bénéficiaires d'une subvention pour personne ou d'une subvention pour création et développement².

Bon nombre de participantes et participants ont fait savoir que leur première subvention du Conseil des arts les avait encouragés à poursuivre leur pratique

« La subvention n'a pas changé ma vie; j'avais reçu une subvention provinciale par le passé. Mais ça a été une étape importante. C'était ma première subvention du Conseil des arts du Canada, dont je connaissais pourtant l'existence depuis presque dix ans. **Mais je n'avais pas eu le courage de présenter une demande avant ça.** » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international

« En ce qui me concerne, la partie la plus importante de la subvention, ç'a été [...] **le fait de croire en moi.** J'aurais été capable de trouver des subventions ailleurs, mais cet élément du processus était très important. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer

« L'obtention d'une subvention du Conseil des arts a été le clou de ma carrière. Avant ça, je m'apprêtais à tout abandonner. **La subvention m'a donné un sentiment de légitimité, la capacité de vraiment y aller à fond. C'était génial.** » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international

² Aux fins de l'analyse, GGI a regroupé des composantes de financement semblables sous des catégories thématiques. La catégorie des subventions pour la création et le perfectionnement englobe deux composantes du programme *Explorer et créer*, soit recherche et création et du concept à la réalisation.



artistique, à l'enrichir et à la professionnaliser. Elle leur avait aussi procuré un sentiment de légitimité, en plus d'avoir un effet positif sur leur réputation et leurs relations, puisque leur entourage – pairs, collaboratrices et collaborateurs, organismes de soutien, etc. – accordait une grande importance à l'obtention d'une subvention du Conseil.

C'est encore plus important pour les artistes qui décrivent leur pratique artistique comme étant marginale ou peu conventionnelle, de même que pour les artistes qui ne savent pas s'ils devront mettre un terme à leur pratique artistique. Les participantes et participants aux groupes ont aussi décrit l'importance qu'une subvention du Conseil des arts pouvait avoir pour les membres d'un groupe historiquement négligé et marginalisé. Certaines de ces personnes ont dit que grâce à la subvention, elles se sentaient reconnues en tant que véritables artistes. C'était surtout vrai pour les personnes qui avaient eu des doutes à la suite de refus.

« C'était une grande source de validation. C'était inestimable de savoir que **quelqu'un pensait du bien de mon travail** et souhaitait m'encourager. Aucune somme ne vaut ce sentiment. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international

Des bénéficiaires ont soulevé le fait que les subventions du Conseil des arts sont plus généreuses que celles d'autres organismes de soutien. D'autres ont indiqué que la subvention du Conseil leur avait donné une certaine liberté artistique qui faisait en sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'ajuster leur thème ou leur approche artistique selon les exigences de financement. Enfin, quelques participantes et participants ont souligné la capacité du Conseil des arts à financer un plus grand éventail de projets artistiques que d'autres organismes de soutien.

2.1.2 Aide financière

Presque toutes les personnes sondées ont confirmé que leur première subvention du Conseil des arts les avait aidées à lancer ou à poursuivre leur pratique artistique et avait atténué leurs soucis financiers.

Les personnes participant aux groupes de discussion et aux entrevues ont souligné le fait que la subvention leur avait permis :

- de saisir des occasions et d'entreprendre des projets qui auraient été hors de portée autrement; ou

« [La subvention] m'a donné une liberté et une tranquillité d'esprit, parce que **je n'avais pas à sacrifier ma sécurité financière** au profit de ma pratique. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer



- d'enrichir un projet ou d'élargir la portée d'un projet qu'elles auraient entrepris dans tous les cas, ce qui a décuplé les retombées du projet (p. ex. la possibilité de collaborer avec plus de gens ou de prolonger les activités).

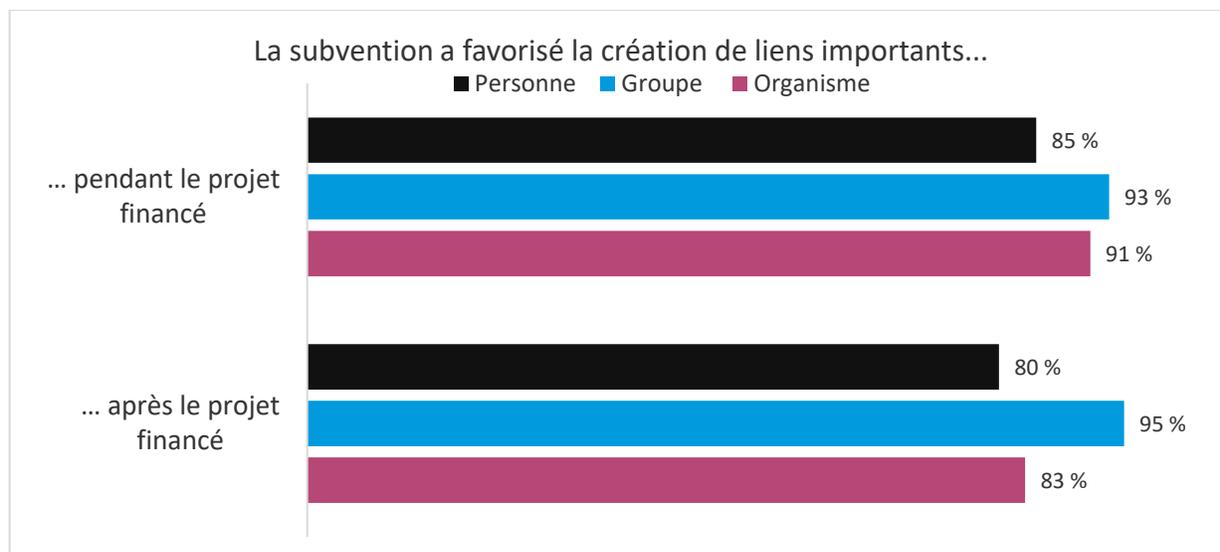
Bien des participantes et participants ont rappelé que l'aide financière avait été un soulagement pour eux et qu'elle leur avait permis de consacrer plus d'efforts et de temps. Par exemple, grâce à la subvention, quelques bénéficiaires ont pu cesser de travailler pendant leur projet ou se consacrer pleinement à l'avancement de leur art.

« Sans la subvention, je n'aurais pas eu le choix d'accepter n'importe quel emploi pour subvenir à mes besoins et à ceux de ma famille. [...] Ça aurait été particulièrement difficile, pour moi, en tant qu'artiste en début de carrière. »
 – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer

2.1.3 Réseautage et relations

La majorité des bénéficiaires ayant participé aux groupes de discussion, aux entrevues et au sondage ont signalé que leur première subvention du Conseil des arts leur avait permis d'élargir leur réseau pendant leur projet (86 %), mais aussi qu'après (82 %). Ce commentaire revient fréquemment de la part des bénéficiaires de subvention pour groupe ou pour personne du programme *Explorer et créer*, et encore plus de la part des bénéficiaires ayant un profil *Artiste en début de carrière/nouvelle carrière*.

Image 3 : Résultats du sondage – Effets d'une première subvention sur le réseautage, par types de bénéficiaire



Les personnes participant aux groupes de discussion et aux entrevues ont indiqué que la subvention leur avait permis :

- d'entrer en contact avec des figures de proue de la communauté artistique (agentes et agents, éditrices et éditeurs, directrices et directeurs de studio, conservatrices et conservateurs, etc.);
- de tisser des liens avec des artistes d'expérience et des gens perçus comme guides et mentors;
- de rencontrer d'autres artistes et de créer des partenariats, des collaborations et des collectifs;
- de tisser des liens avec des gens qui ne font pas partie de la communauté artistique ou qui viennent d'une autre ville, région ou province ou d'un autre pays;
- de transmettre leurs connaissances, compétences et expériences à d'autres.

« Côté réseautage, la subvention a eu tout un effet, surtout après le projet [...]. Non seulement j'ai pu rencontrer des gens que j'admirais, mais j'ai **aussi pu m'intégrer au clan.** »
– Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer

Les bénéficiaires de subvention ont décrit les retombées de ces nouvelles relations, qui engendraient des possibilités d'emploi, des contrats, des invitations, des projets et initiatives, de nouvelles occasions de financement et bien plus encore. Les constats de l'étude illustrent l'importance des liens, qui ont souvent un effet catalyseur amenant des retombées à la suite d'un projet financé.

2.1.4 Apprentissage et innovation

Parmi les personnes ayant répondu au sondage, une majorité a signalé que la première subvention du Conseil des arts leur avait permis d'apprendre et d'innover. Ce type de retombées existent dans chaque programme et chaque composante.

Les personnes ayant participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont expliqué comment elles avaient grandi et appris sur le plan artistique grâce à un premier projet financé par le Conseil. Les apprentissages se faisaient dans le cadre de tous les types de projets – pas seulement ceux de perfectionnement professionnel. Les bénéficiaires ont acquis des compétences artistiques techniques et numériques, reçu de la rétroaction de la part de pairs ou de mentores ou mentors pour parfaire leur art, exploré de nouvelles approches, accédé à de nouveaux environnements de travail et assumé de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités dans leur domaine.

« J'ai décidé de **prendre un risque** et de monter une prestation plus audacieuse que je n'en aurais jamais eu le courage auparavant. [...] **Ç'a défini ma carrière**, parce que [maintenant] je sais que je peux repousser les limites. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer

« [Grâce au projet,] j'ai de l'expérience en gestion de tournées. **Ça m'a aidé pour les tournées qui ont suivi et ça m'a aidé à mieux comprendre tout le travail que ça nécessite.** » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner au Canada



Grâce aux subventions, les bénéficiaires ont pu acquérir une pluralité de compétences et d'expériences. Quelques personnes ont expliqué que c'est grâce à leur première subvention qu'elles en avaient pu en apprendre davantage sur les programmes de financement et sur la rédaction de demandes de subvention. D'autres ont découvert le marché de l'art canadien et les secrets pour percer le marché international, ou encore perfectionné leurs compétences de gestion de projets (négociation, embauche, budgétisation).

« *La subvention nous a permis de **créer une nouvelle méthode de collaboration multilingue.** [...] »
– *Personne sondée, bénéficiaire d'une subvention pour organisme de Rayonner à l'international**

En ce qui touche à l'innovation, les participantes et participants ont fait savoir que l'obtention d'une subvention laissait place à la créativité et à l'expérimentation. Grâce au financement, certaines personnes ont pu intégrer de nouveaux éléments dans leur travail, repousser leurs limites et essayer de nouvelles techniques et de nouvelles approches. D'autres se sont permis de prendre des risques et de sortir des sentiers battus. Pour quelques artistes ayant reçu du financement pendant la pandémie, l'expérimentation se faisait plutôt à l'aide d'approches numériques. D'ailleurs, les subventions ont permis aux groupes et aux artistes d'expérimenter et d'innover ensemble.

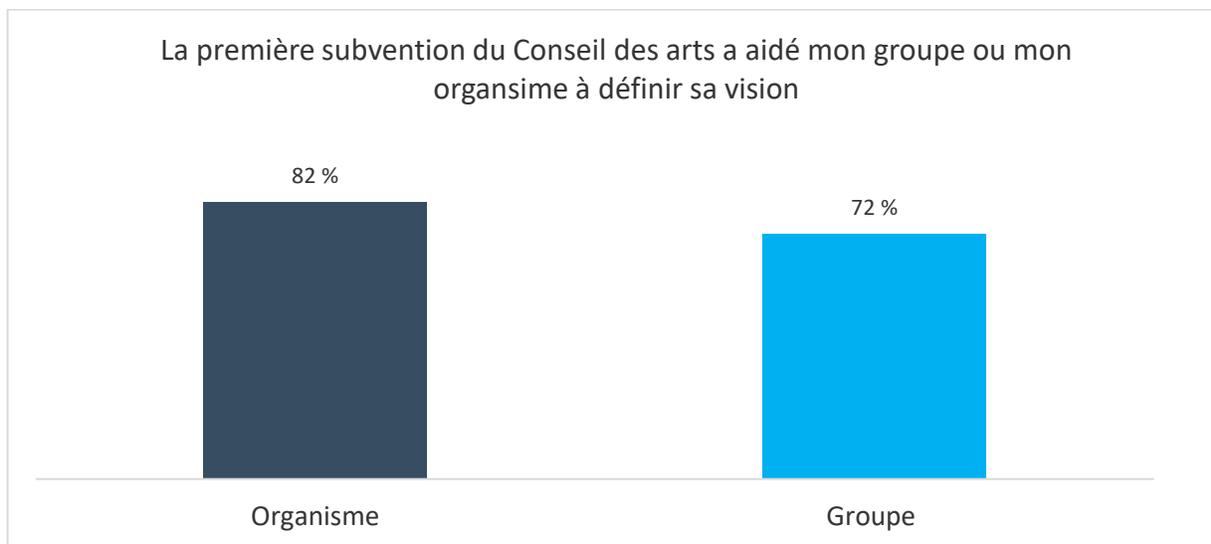


2.1.5 Effets sur les organismes et les groupes

Des bénéficiaires provenant d'un organisme ou d'un groupe ont décrit les effets de leur première subvention sur leur perfectionnement. Pour certains nouveaux groupes et organismes, la subvention servait de catalyseur ou leur permettait de lancer ou de faire grandir une activité importante, comme un événement annuel. Le financement a aussi permis de définir les priorités, d'affiner les objectifs ou encore de changer l'approche. En somme, les subventions avaient conféré aux bénéficiaires une légitimité qui facilitait les contacts avec des partenaires clés.

« La subvention nous a permis de mettre sur pied **notre premier festival en tant qu'organisme indépendant** [...]. Grâce au financement, nous avons pu atteindre des normes professionnelles pour tous les aspects de l'événement et assurer la **rémunération adéquate et équitable des artistes, de l'équipe technique et des autres membres du personnel.** »
– Personne sondée, bénéficiaire d'une subvention pour organisme de Rayonner au Canada

Image 4 : Résultats du sondage – Effets des subventions sur les organismes et les groupes



2.1.6 Effets sur les différents programmes, dans un contexte de pandémie

Qu'il soit question d'alléger le fardeau financier, de réseauter, d'apprendre, d'innover ou d'avoir dans la communauté des effets à long terme, tous les effets étudiés ont été ressentis chez les bénéficiaires d'une première subvention des différents programmes et différentes composantes. Cela dit, la portée des effets variait selon le type de programme ou de financement. Par exemple :



- Une proportion légèrement plus élevée de bénéficiaires de subvention pour perfectionnement professionnel, déplacements et diffusion ou circulation ont indiqué avoir tissé plus de liens dans le cadre de leur projet financé par le Conseil que dans le cadre d'autres projets financés autrement.
- Une proportion légèrement plus élevée de bénéficiaires de subvention pour diffusion ou circulation ont indiqué avoir rendu une pratique artistique plus visible au Canada ou ailleurs. Par la suite, leur travail a été reconnu et utilisé, et leur projet leur a permis de profiter d'autres occasions.
- La grande majorité des bénéficiaires d'une subvention du programme *Créer, connaître et partager* ont indiqué que leur projet favorisait la durabilité et la revitalisation culturelle autochtone. Ces bénéficiaires ont aussi été plus nombreuses et nombreux à indiquer avoir utilisé leur première subvention = pour embaucher et rémunérer des gens.
- Les bénéficiaires d'une subvention pour création et développement ont plus souvent indiqué avoir innové et expérimenté pendant et après leur projet.
- Par rapport aux autres bénéficiaires d'une première subvention pour personne du programme *Explorer et créer*, un pourcentage plus élevé d'artistes en début de carrière ou en émergence ont indiqué avoir tissé des liens considérables pendant et après leur projet financé. En revanche, ces bénéficiaires étaient légèrement moins susceptibles de signaler des effets liés à la reconnaissance ou des effets touchant la communauté.

On ne constate aucune variation importante dans les effets signalés par les bénéficiaires ayant reçu une subvention avant ou pendant la pandémie³. Cela dit, une proportion légèrement plus élevée de bénéficiaires ayant reçu du financement pendant la pandémie signale avoir pu, dans le cadre du projet financé, consacrer plus de temps à leur pratique artistique et embaucher des gens. Par rapport aux bénéficiaires qui avaient reçu du financement avant la pandémie, ces bénéficiaires étaient légèrement moins susceptibles de signaler avoir tissé des liens grâce à leur subvention.

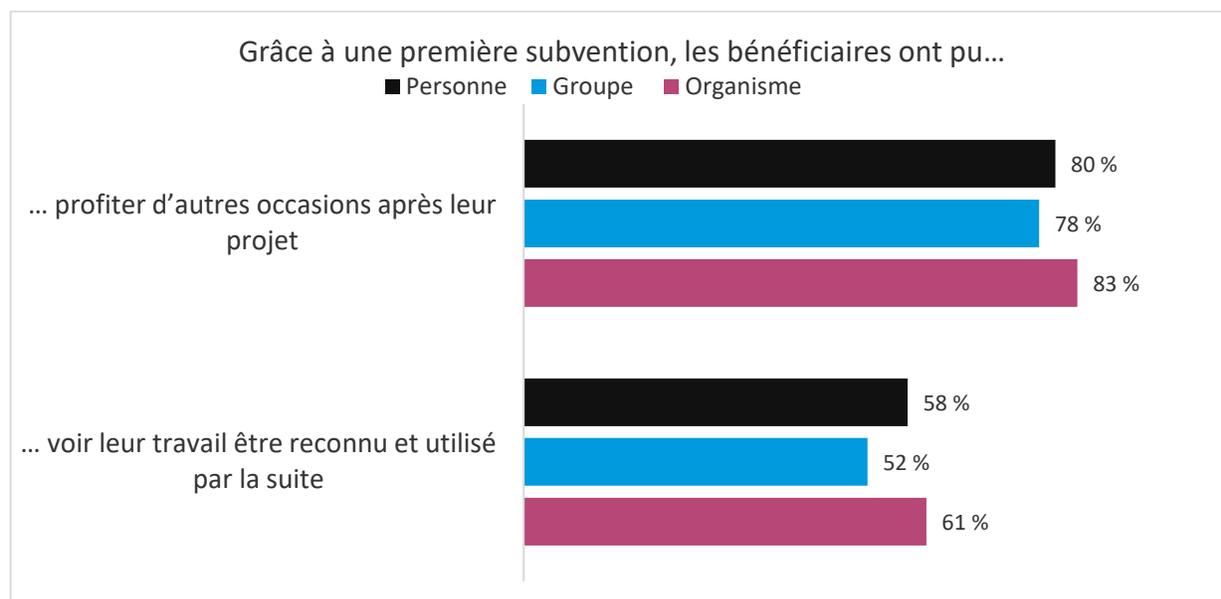
³ *Avant la pandémie* signifie que la subvention a été approuvée avant le 1^{er} avril 2020. *Après la pandémie* signifie qu'elle a été approuvée le 1^{er} avril 2020 ou après.



2.2 Avantages à moyen terme et à court terme

L'étude s'est penchée sur les avantages d'une subvention du Conseil des arts à long terme, une fois le projet terminé.

Image 5 : Résultats du sondage – Avantages à moyen terme



2.2.1 Reconnaissance et possibilités subséquentes

Les personnes ayant participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont dit à de nombreuses reprises que leur première subvention a largement favorisé leur visibilité et leur a apporté de la reconnaissance. Cette situation s'appliquait tant aux personnes qu'aux organismes et aux groupes. Environ 57 % des personnes sondées ont fait savoir que le travail né de leur projet financé a été, par la suite, reconnu ou utilisé par un organisme. Les participantes et participants ont noté qu'une première subvention peut favoriser la visibilité, puisqu'elle permet aux bénéficiaires de présenter leur travail lors d'événements importants, au sein de leur communauté ou auprès de publics nouveaux, différents ou élargis. Elle permet aussi d'obtenir la reconnaissance des pairs. D'ailleurs, c'était encore plus vrai pour les bénéficiaires d'une subvention pour création et développement (62 %) et pour diffusion/circulation (69 %) que pour les bénéficiaires d'une subvention pour perfectionnement professionnel et déplacements (49 %) et du programme Créer, connaître et partager (43 %).

Des participantes et participants ont indiqué avoir reçu des prix et des accolades, une couverture médiatique et d'autres formes de reconnaissance pour leur projet – de façon directe ou pour des réalisations nées du financement –, ce qui a augmenté leur visibilité. Comme mentionné plus haut, le simple fait de recevoir du financement du Conseil des arts peut améliorer la visibilité et attirer la reconnaissance. Certaines personnes ont expliqué que recevoir cette subvention leur a apporté de la crédibilité ou donné la possibilité d'échanger



avec les gardiennes et gardiens, les collaboratrices et collaborateurs et les responsables d'organisme de soutien de leur communauté artistique.

Bon nombre de participantes et participants aux groupes de discussion et aux entrevues voient une nette distinction entre les possibilités à leur portée avec la première subvention du Conseil des arts, et celles après. Presque toutes les personnes sondées ont fait savoir que, grâce à cette première subvention, elles se sont vu offrir diverses possibilités par la suite (80 %)

(image 5), comme des invitations, des contrats, des occasions d'exposition, des tournées post-exposition et la chance de participer à des événements. Grâce à des rencontres, notamment avec des collaboratrices et collaborateurs clés, certaines personnes ont pu, par la suite, créer et présenter leur travail. Plusieurs artistes ont fait savoir que le financement reçu leur avait permis de se lancer dans une nouvelle aventure ou de passer à une prochaine étape.

De plus, quelques participantes et participants ont indiqué que leur projet financé les a mené(e)s à jouer différents rôles dans leur communauté. Il les a fait connaître en tant que spécialistes de leur domaine. Les premières subventions contribuent à devenir spécialiste ou à se porter à la défense des intérêts au sein de la communauté. Les participantes et participants ont aussi expliqué comment leur projet financé a rendu d'autres plus visibles aussi.

« [Le projet] s'est traduit par des **commandes**. De plus, la personne animant la résidence m'a demandé **d'être membre du jury pour une autre résidence**. »

– Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international

« Ça m'a aidé à me faire connaître. **Aujourd'hui, on m'invite pour parler d'art et d'accessibilité**. [...] Dans le cadre du projet, on valorisait mon expertise. »

– Personne interviewée, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Créer, connaître et partager

2.2.2 Accès à d'autres formes de financement

Selon les données du Conseil des arts, environ 70 % des bénéficiaires d'une première subvention ont présenté une demande subséquente, et la plupart reçoivent au moins une autre subvention du Conseil (73 %). Cela signifie que, de l'ensemble des bénéficiaires ayant reçu une première subvention entre 2017 et 2021, 51 % ont reçu une autre subvention du Conseil. Ces pourcentages sont les plus élevés pour les organismes (image 6) et pour les bénéficiaires provenant de communautés de diverses cultures (image 7).



Image 6 : Base de données du Conseil des arts – Pourcentage des bénéficiaires d’une première subvention qui ont présenté plus d’une demande et en ont reçu au moins une (par types de bénéficiaire)

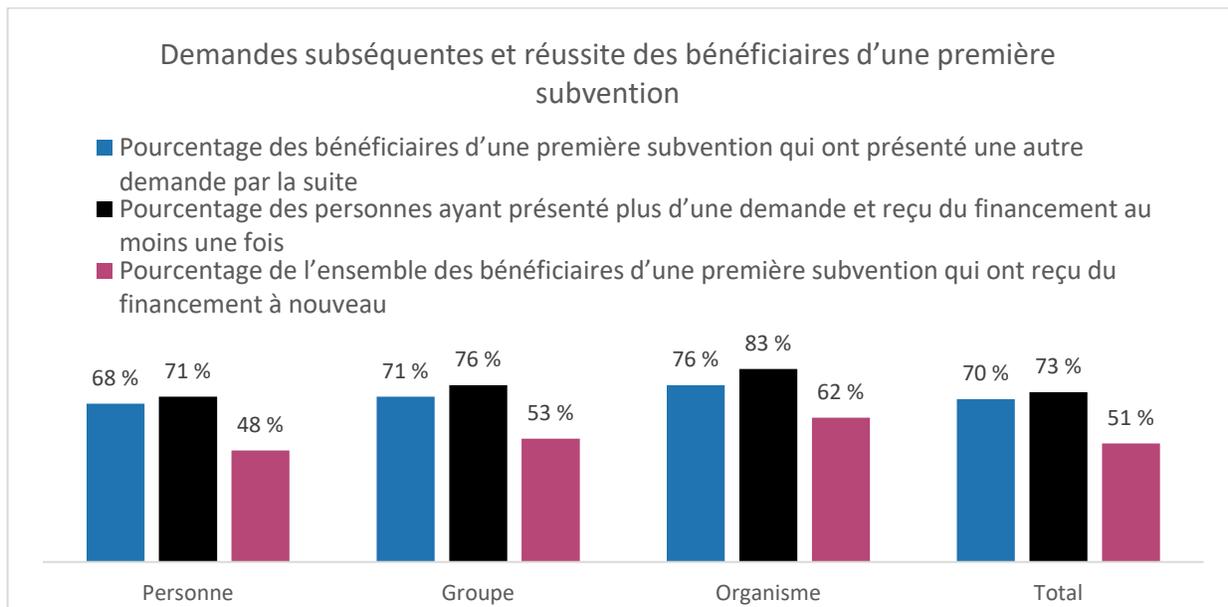
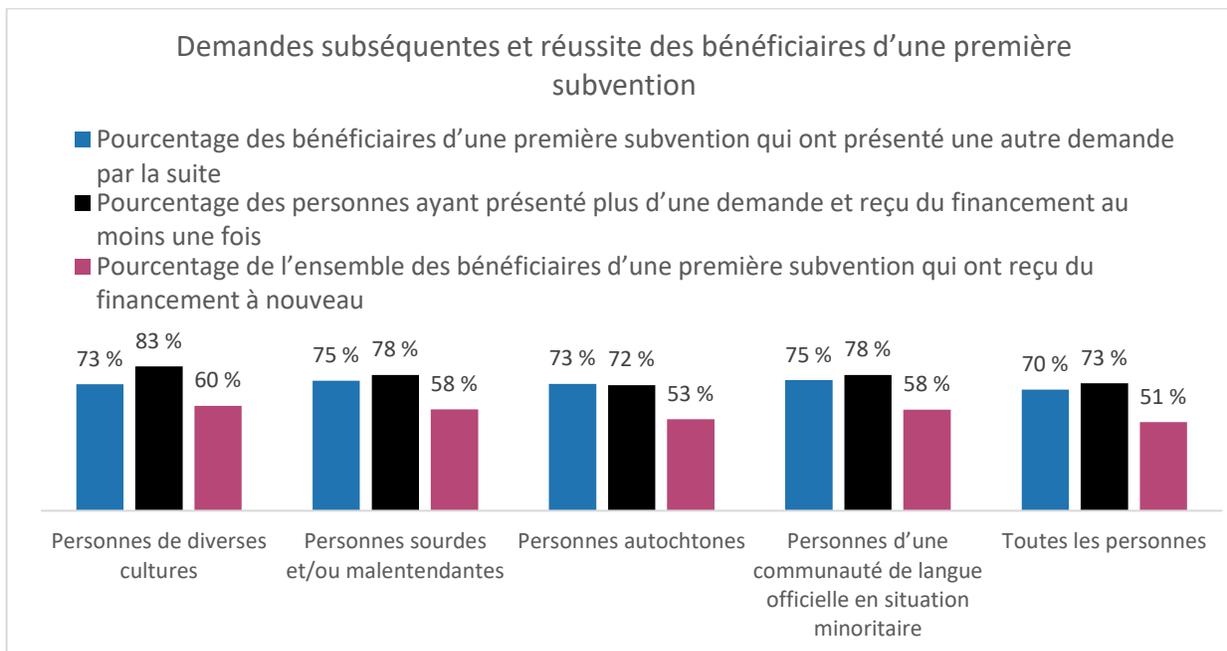


Image 7 : Base de données du Conseil des arts – Pourcentage des bénéficiaires d’une première subvention qui ont présenté une autre demande par la suite et pourcentage des personnes qui ont présenté plus d’une demande et obtenu au moins une subvention (groupes désignés prioritaires⁴)



La moitié des personnes sondées ont reconnu que leur première subvention du Conseil des arts les avait aidées à obtenir plus de financement – soit du Conseil, soit d’ailleurs. Quant aux personnes ayant participé aux entrevues et aux groupes de discussion, elles ont été nombreuses à faire un lien entre leur première subvention du Conseil et le financement obtenu par la suite. Selon elles, cette première subvention a ouvert bien des portes. Pour quelques personnes, le projet financé par le Conseil des arts a permis de lancer la conversation avec des responsables d’organisme de soutien et des donatrices et donateurs, et elle a servi d’argument de vente.

« **Les subventions que nous avons eues depuis, nous ne les aurions pas eues sans cette première subvention du Conseil des arts.** » – Personne interviewée, bénéficiaire d’une subvention pour organisme de Créer, connaître et partager

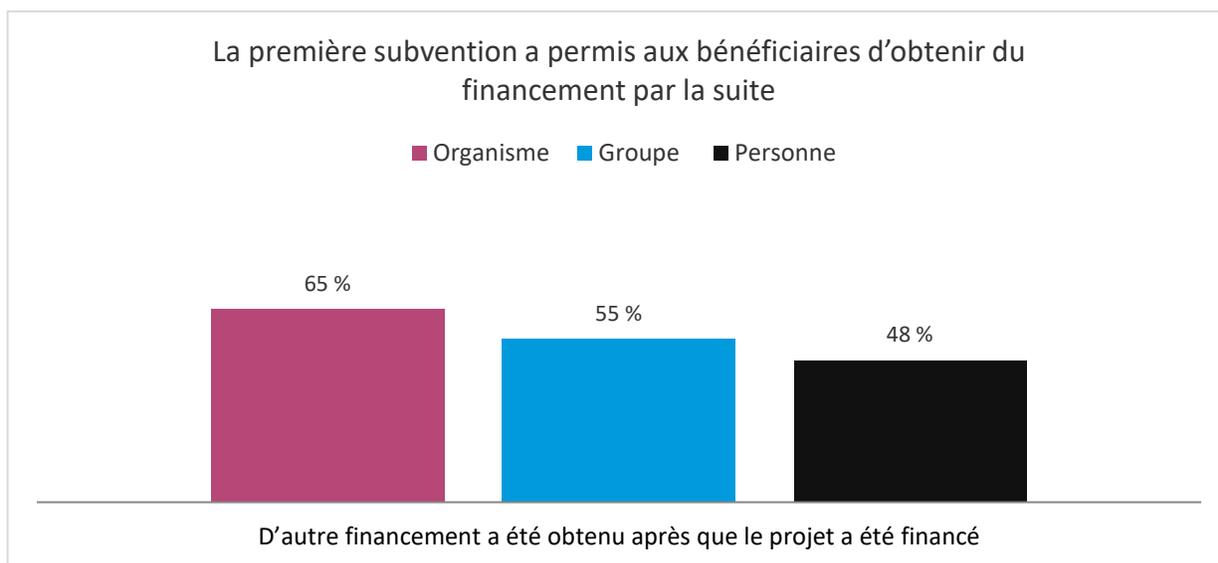
Grâce au gain de confiance en soi attribuable à la réception d’une subvention du Conseil des arts, bon nombre de bénéficiaires ont la motivation de demander du financement ailleurs, parfois pour des sommes plus importantes. Ces bénéficiaires ont expliqué que leur subvention du Conseil leur avait donné la crédibilité nécessaire pour présenter d’autres demandes de financement. Quant aux personnes sondées, elles ont expliqué en quoi les activités réalisées à l’aide de leur subvention ajoutaient à leur curriculum vitae et à leur profil, ce qui les rendait admissibles

⁴ Les groupes désignés prioritaires sont des groupes qui ont droit [au financement et aux initiatives ciblées](#) du Conseil des arts.



à d'autres sources de financement et augmentait leurs chances d'en recevoir. Par exemple, le travail réalisé ou affiné avec le soutien du Conseil des arts s'est traduit par l'ajout de pièces de valeur aux portfolios. Pour d'autres bénéficiaires de subvention, l'accès à d'autres formes de financement découle de liens tissés lors du projet financé par le Conseil.

Image 8 : Résultats du sondage – Effets d'une première subvention du Conseil des arts sur l'obtention de financement par la suite



2.3 Effets sur la communauté

Notre projet de recherche a dévoilé les nombreux avantages qu’offrent les projets financés par une première aux personnes faisant partie du réseau des bénéficiaires et aux membres de leur communauté artistique et d’autres communautés.

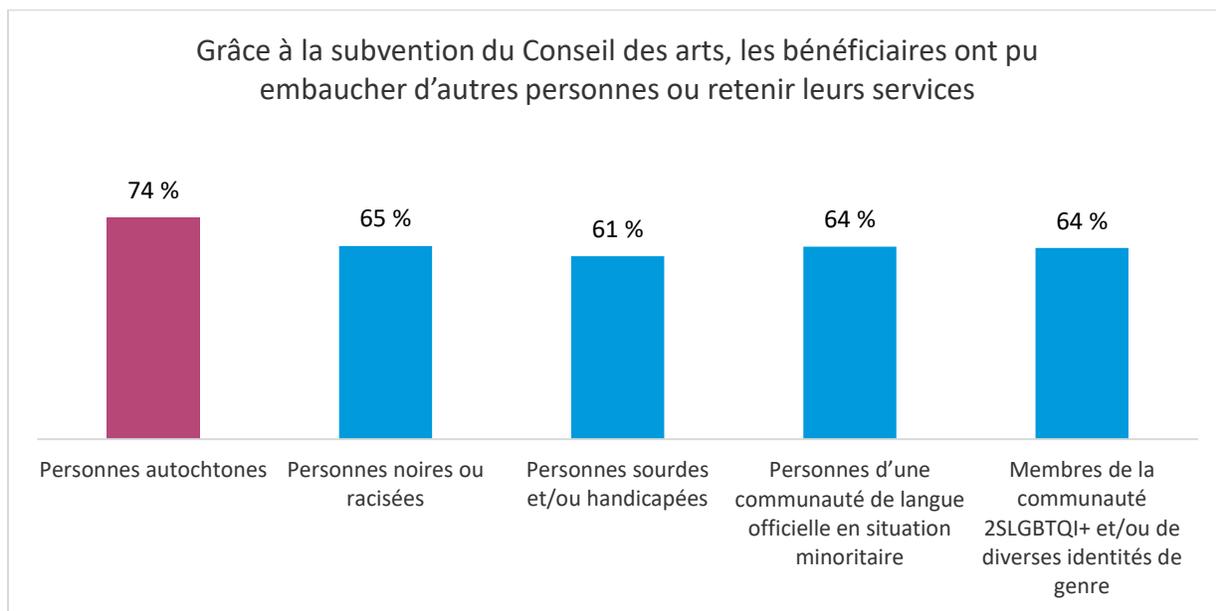
2.3.1 Les bénéficiaires aident d’autres artistes

Embauche et rémunération équitable

Près des deux tiers des personnes sondées (59 %) ont indiqué que leur première subvention du Conseil des arts leur avait permis d’engager d’autres personnes. C’était encore plus vrai pour les organismes (76 %) et les groupes (72 %), de même que pour les bénéficiaires s’identifiant comme des personnes autochtones (74 %), noires ou racisées (65 %), issues d’une communauté de langue officielle en situation minoritaire (65 %), faisant partie de la communauté 2SLGBTQI+ ou de diverses identités de genre (64 %). Même son de cloche chez les bénéficiaires d’une subvention du programme Créer, connaître et partager (81 %).

« Quelle grande chance de pouvoir inviter en si grand nombre des gens de différents horizons et d’être capable non seulement d’assumer les coûts, mais aussi de **rémunérer ces gens pour leur travail artistique.** » – Membre d’un groupe de discussion, bénéficiaire d’une subvention pour groupe d’Explorer et créer

Image 9 : Résultats du sondage – Effets d’une première subvention sur les autres : embauche et rémunération



Les participantes et participants des groupes de discussion et des entrevues ont souvent souligné l’importance d’avoir pu embaucher des professionnelles et professionnels ou retenir



leurs services et bénéficier de leur appui (productrices et producteurs, techniciennes et techniciens, accompagnatrices et accompagnateurs, actrices et acteurs, artistes d'expérience). Il pouvait s'agir de personnes offrant ou recevant du mentorat, d'artistes en début de carrière et de gens de communautés plus petites ou en région. Les personnes collaborant avec l'artiste et contribuant à son projet venaient d'horizons variés; certaines étaient des artistes membres d'un groupe historiquement négligé et marginalisé. Bon nombre de participantes et participants ont aussi souligné l'importance de pouvoir offrir une rémunération juste et équitable pour les contributions de ces personnes, plutôt que de devoir demander des services ou une action bénévole.

Redonner, partager et représenter

Souvent, les personnes ayant participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont expliqué comment, après avoir reçu du financement, elles ont pu soutenir directement d'autres artistes en les encourageant à présenter une demande au Conseil des arts ou en les aidant dans le processus de demande. Ces bénéficiaires ont su orienter les autres et partager les secrets d'une demande concluante.

Ces artistes ont aussi aidé d'autres artistes en les invitant à faire partie de leur projet financé et, par le fait même, en leur permettant à leur tour de tisser des liens importants. Après leur expérience, quelques bénéficiaires ont choisi de mentorer ou d'enseigner ou, tout simplement, de transmettre les compétences et les techniques acquises dans le cadre de leur projet.

Ces personnes qui ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont aussi expliqué que, depuis leur projet financé par le Conseil

*« L'avantage pour la communauté, c'était de pouvoir parler aux autres et **d'offrir mon aide**. Comme ma proposition à moi avait été acceptée par le passé, je pouvais **aider les autres à monter la leur**. »* – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international

*« Au Canada, il y a peu de femmes noires [qui font ce que je fais]. Les éloges que j'ai reçus grâce à mon travail m'ont donné beaucoup de visibilité. **Et je pense que ça va encourager les autres, surtout les jeunes femmes**. »* – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer



des arts, elles ont envie d'encourager d'autres artistes de leur communauté à demander du financement, à suivre leurs traces.

Créer une communauté et défendre les intérêts

À la suite de leur projet, des bénéficiaires d'une première subvention ont décidé de fonder un collectif ou un groupe, ou encore d'entreprendre un projet de militantisme ou de défense des intérêts. Bon nombre de ces bénéficiaires veulent faire entendre les voix des membres de communautés historiquement négligées ou marginalisées, comme les membres d'une communauté linguistique en situation minoritaire de l'industrie du cinéma. D'autres veulent créer des espaces ou systèmes nouveaux favorisant la création de liens et l'échange de connaissances (p. ex. transmission du savoir des Aînées et Aînés et des connaissances culturelles au sein d'une communauté autochtone).

« [Nous] avons **bâti [...] un réseau de soutien mondial** et tentons de nous faire entendre dans le milieu en parlant de racisme et d'appropriation culturelle. [Notre] **but est de [rappeler] aux gens qu'ils ne sont pas seuls**, qu'il existe un groupe pour les soutenir et un regroupement de voix pour dénoncer les injustices haut et fort. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Créer, connaître et partager

2.3.2 Avantages pour les groupes stratégiques

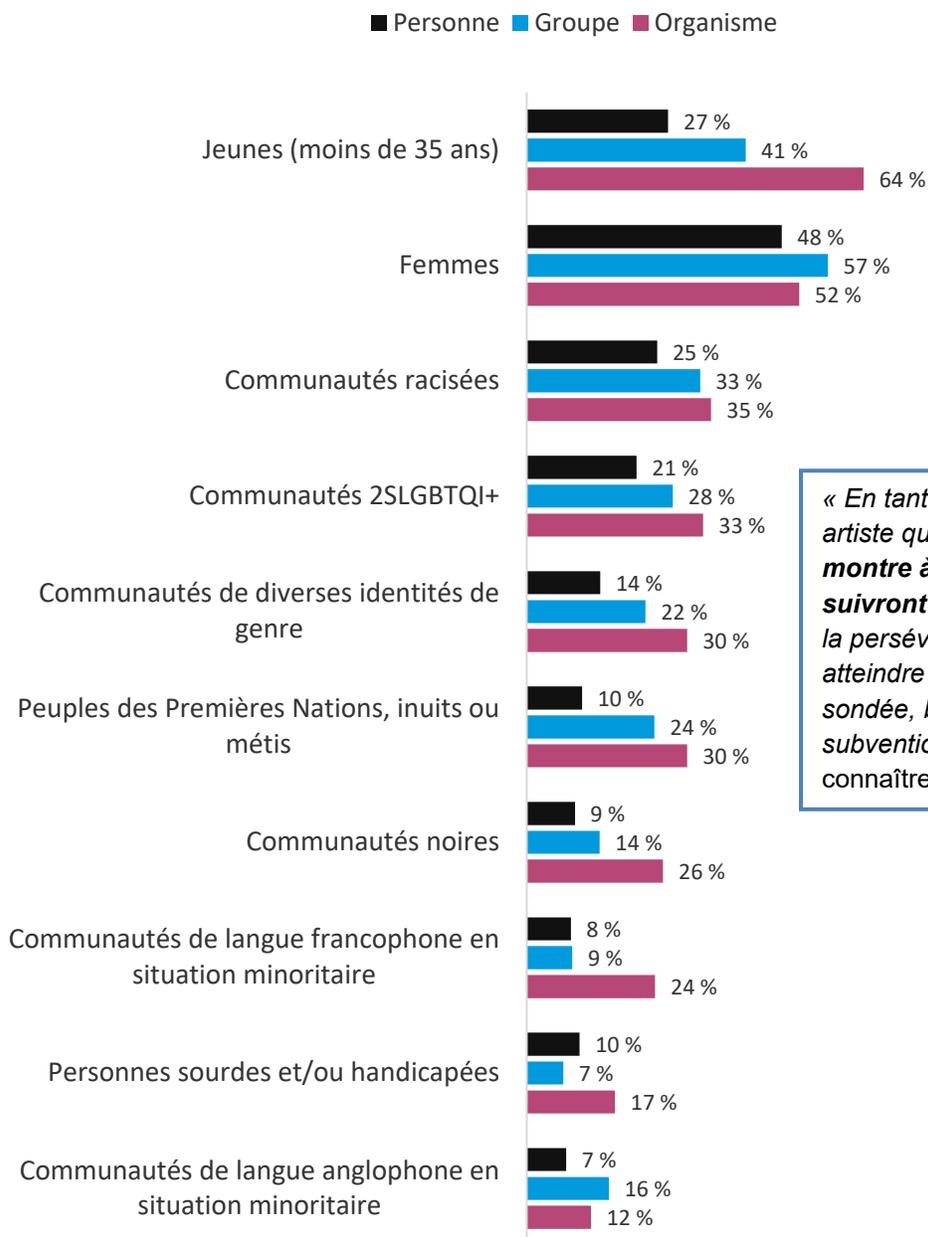
La plupart des personnes sondées (74 %) ont indiqué que leur projet financé a rendu les arts plus accessibles ou renforcé les capacités artistiques d'au moins un groupe stratégique⁵ (image 10 et image 11). Les graphiques illustrent comment ces effets sont plus souvent observés dans le cadre de projets menés par un groupe ou un organisme que par une personne. Presque toutes les personnes sondées (environ 90 %) ont indiqué que leur projet a favorisé l'accès ou renforcé les capacités artistiques des membres de plus d'une communauté.

⁵ « Parmi les groupes stratégiques figurent les jeunes, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les communautés autochtones, noires et racisées, les personnes sourdes et handicapées, les membres de la communauté 2SLGBTQI+, les personnes de diverses identités de genre, les femmes et les personnes à l'intersection de ces groupes. »



Image 10 : Résultats du sondage – Effets sur la communauté et meilleur accès aux arts

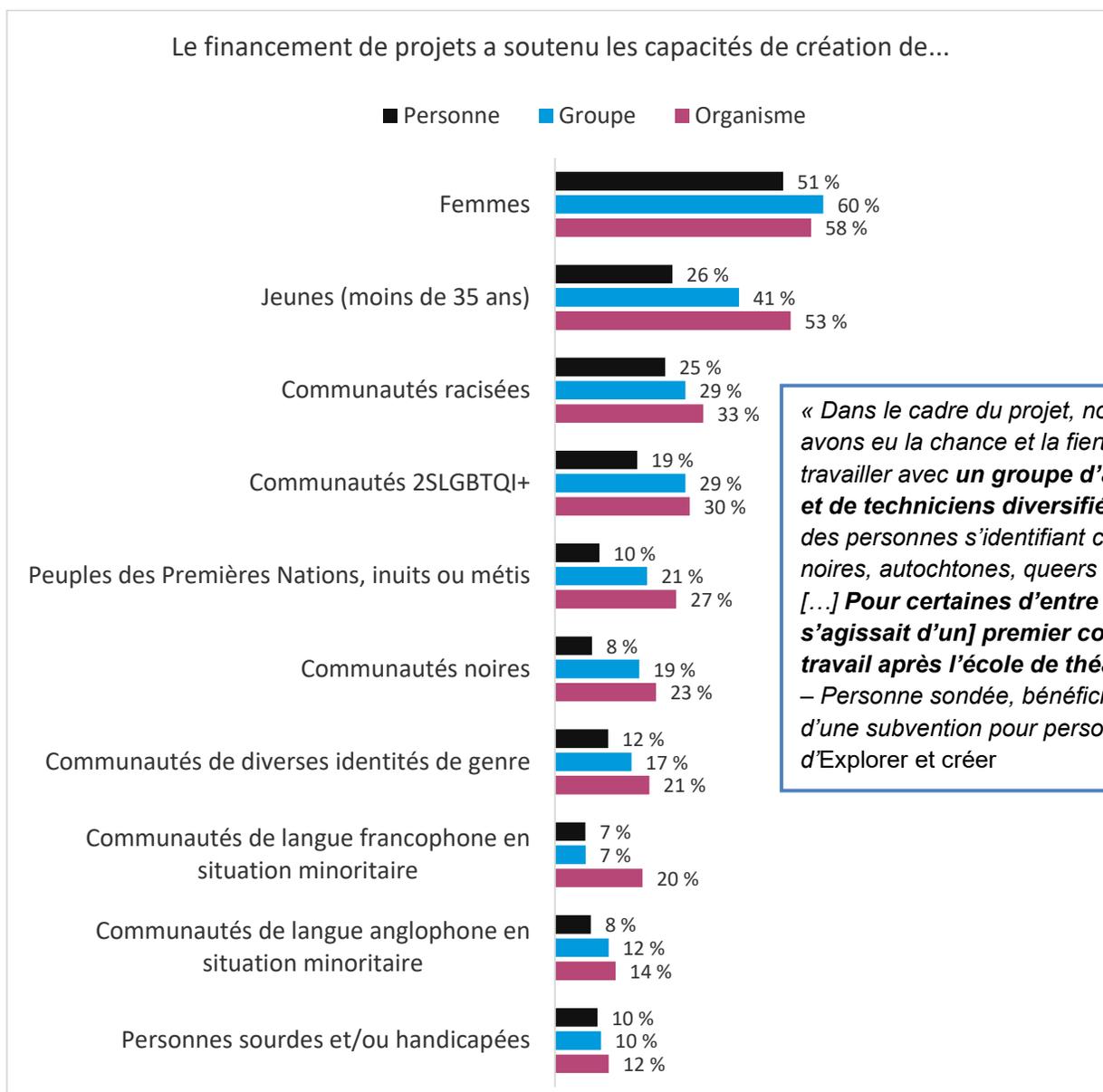
Grâce aux projets financés, l'accès aux arts a été facilité pour les...



« En tant que personne métisse et artiste qui connaît du succès, je montre à ceux et celles qui suivront mes traces que le travail et la persévérance nous aident à atteindre nos objectifs. » – Personne sondée, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Créer, connaître et partager



Image 11 : Résultats du sondage – Effets sur la communauté et soutien des capacités de création



À peu près la moitié des personnes sondées ont réussi à favoriser l'accès et à renforcer les capacités artistiques des membres de groupes stratégiques avec leur projet grâce à la représentation. Dans certains cas, les bénéficiaires faisant partie d'une communauté donnée ont indiqué que leur projet pourrait avoir des effets sur les gens – en servant soit de modèle, soit d'inspiration. Dans d'autres cas, les bénéficiaires de subvention ont su représenter certaines expériences dans leur art.

L'effet sur les communautés qui arrive au deuxième rang est celui de la participation active des membres de la communauté à titre de membres ou de collaboratrices et collaborateurs. Il



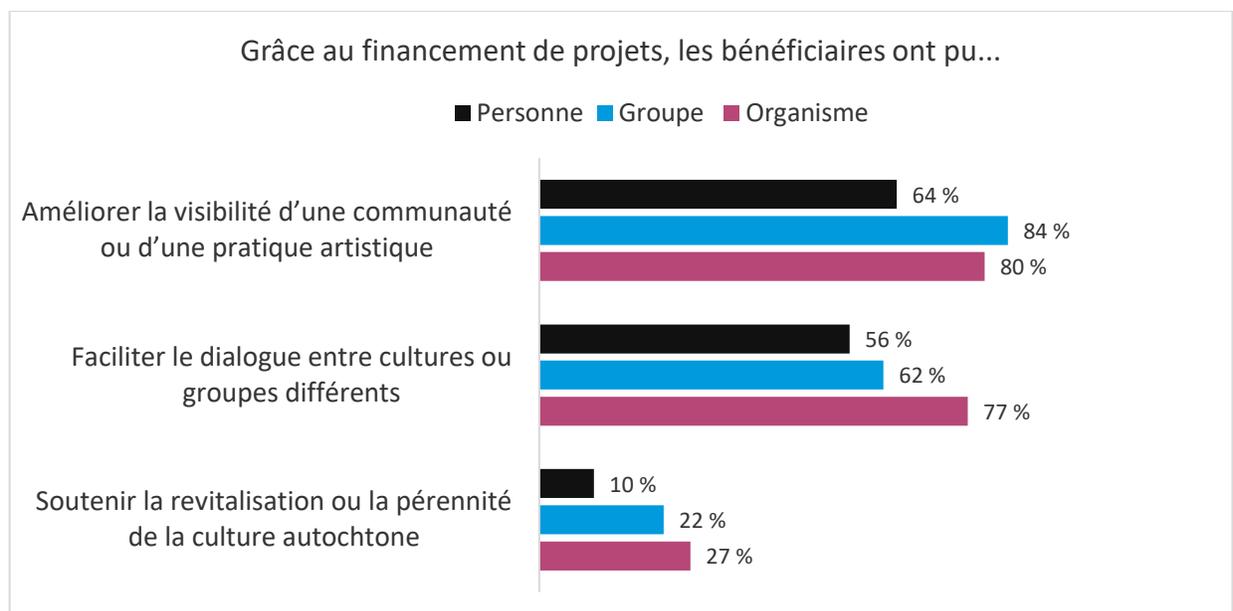
est aussi question des personnes sondées qui ont déclaré avoir rémunéré des artistes et autres membres de leur communauté aux fins de leur projet.

Certaines personnes sondées ont parlé d'avantages pour la communauté qui touchent la formation, l'enseignement, le mentorat et l'éducation (d'artistes, entre autres). Parmi les autres effets positifs sur la communauté figurent le fait de rendre les arts plus accessibles à différents publics, le fait de faciliter le réseautage et le développement communautaire, la promotion d'une forme d'art donnée ou d'une pratique artistique ainsi que les contributions aux discussions et aux débats de société.

2.3.3 Vitalité des pratiques artistiques, du dialogue interculturel et de la revitalisation des cultures autochtones

D'après les résultats de sondage, les projets soutenus par une première subvention du Conseil des arts avaient d'autres effets sur les communautés (image 12).

Image 12 : Résultats du sondage – Effets communautaires : meilleure visibilité, dialogue interculturel et revitalisation des cultures autochtones (par types de bénéficiaire)



Environ 67 % des personnes sondées ont indiqué que leur projet avait rendu plus visible une pratique artistique ou une communauté artistique du Canada ou d'ailleurs. Ce pourcentage était plus élevé pour les groupes (84 %) et les organismes (80 %). Certaines personnes sondées ont expliqué comment leur projet avait comme but d'augmenter la visibilité d'une communauté artistique donnée. Ce but était atteint de différentes façons; par exemple, en encourageant une pratique artistique émergente dans une région donnée ou en redorant des formes d'art ou des pratiques culturelles autochtones qui avaient été bannies.

Environ 58 % des personnes sondées ont dit que leur projet favorisait le dialogue interculturel. Un commentaire souvent entendu dans le cas d'un projet de diffusion et de circulation (77 %), d'une subvention du programme Créer, connaître et partager (73 %) et de bénéficiaires s'identifiant comme personnes noires et racisées (71 %), autochtones (66 % et 73%), sourdes et/ou handicapées (66 %) ou membres d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (65 %).

Parmi les personnes ayant participé aux groupes de discussion et aux entrevues, plusieurs ont expliqué comment leur projet a, directement ou indirectement, favorisé le dialogue et la compréhension entre membres de différentes cultures. Ce type de projet visait soit à bâtir des ponts entre les communautés, soit à informer le public, soit à contribuer aux discussions ouvertes à propos de différents sujets, dont les expériences vécues par les personnes handicapées, les pratiques culturelles autochtones et les questions de racisme et de stéréotypes. Les artistes peuvent aussi contribuer aux changements et aux discussions de société (p. ex. réconciliation).

Lors du sondage, environ 12 % des bénéficiaires ont répondu que leur projet avait contribué à la revitalisation culturelle autochtone. Mais chez les bénéficiaires d'une subvention du programme Créer, connaître et partager, ce pourcentage passait à 78 %. Du côté des bénéficiaires d'une subvention des programmes Rayonner au Canada et Appuyer la pratique artistique, il était de 20 %. Leur projet favorisait la préservation ou la réhabilitation d'une pratique artistique en sensibilisant le public, en invitant

« Les pédagogues me font savoir que c'est fantastique. Surtout dans l'Est, où les gens ne connaissent pas [cette pratique autochtone]. Et ça, ç'a certainement été un immense avantage. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour organisme de Créer, connaître et partager

les gens à en apprendre plus sur leur histoire personnelle et communautaire ou en permettant la transmission de connaissances entre Aînées et Aînés et membres de la communauté.

Dans le cadre des groupes de discussion et des entrevues, on a abordé les nombreux avantages qu'offrent les projets financés par le Conseil des arts aux communautés. Par exemple, ces projets rassemblent artistes et membres du public, exposent l'art de certaines communautés, proposent aux artistes vivant avec un handicap un espace de création plus accessible, etc. Quelques bénéficiaires ont ajouté que les subventions accordées aux membres d'une communauté historiquement négligée et marginalisée sont particulièrement importantes, parce qu'elles ont des effets sur l'écosystème artistique dans son ensemble.



2.4 Demandes antérieures et perspectives d'amélioration de l'accès

2.4.1 Soutien reçu et expériences de demande positives

La majorité des personnes sondées (92 %) se sont dites satisfaites du processus de demande subvention du Conseil des arts. Globalement, le niveau de satisfaction était élevé, quoi que légèrement moins élevé chez les bénéficiaires d'une subvention du *programme Créer, connaître et partager* et chez les bénéficiaires vivant ou travaillant en région éloignée et rurale, dans une communauté inuite ou des Premières Nations ou dans une réserve métisse.

Soutien reçu

Une majorité des personnes sondées (83 %) ont indiqué avoir reçu du soutien au moment de préparer leur demande pour le Conseil des arts. Un peu plus de la moitié d'entre elles (55%) a indiqué avoir reçu de l'aide du personnel du Conseil, par courriel ou téléphone, 44 % ont eu de l'aide de pairs et de collègues, et 24 %, de leurs proches. Environ 16 % des personnes sondées avaient assisté à une séance d'information du Conseil des arts.



Image 13 : Résultats du sondage – Formes de soutien obtenues par les bénéficiaires

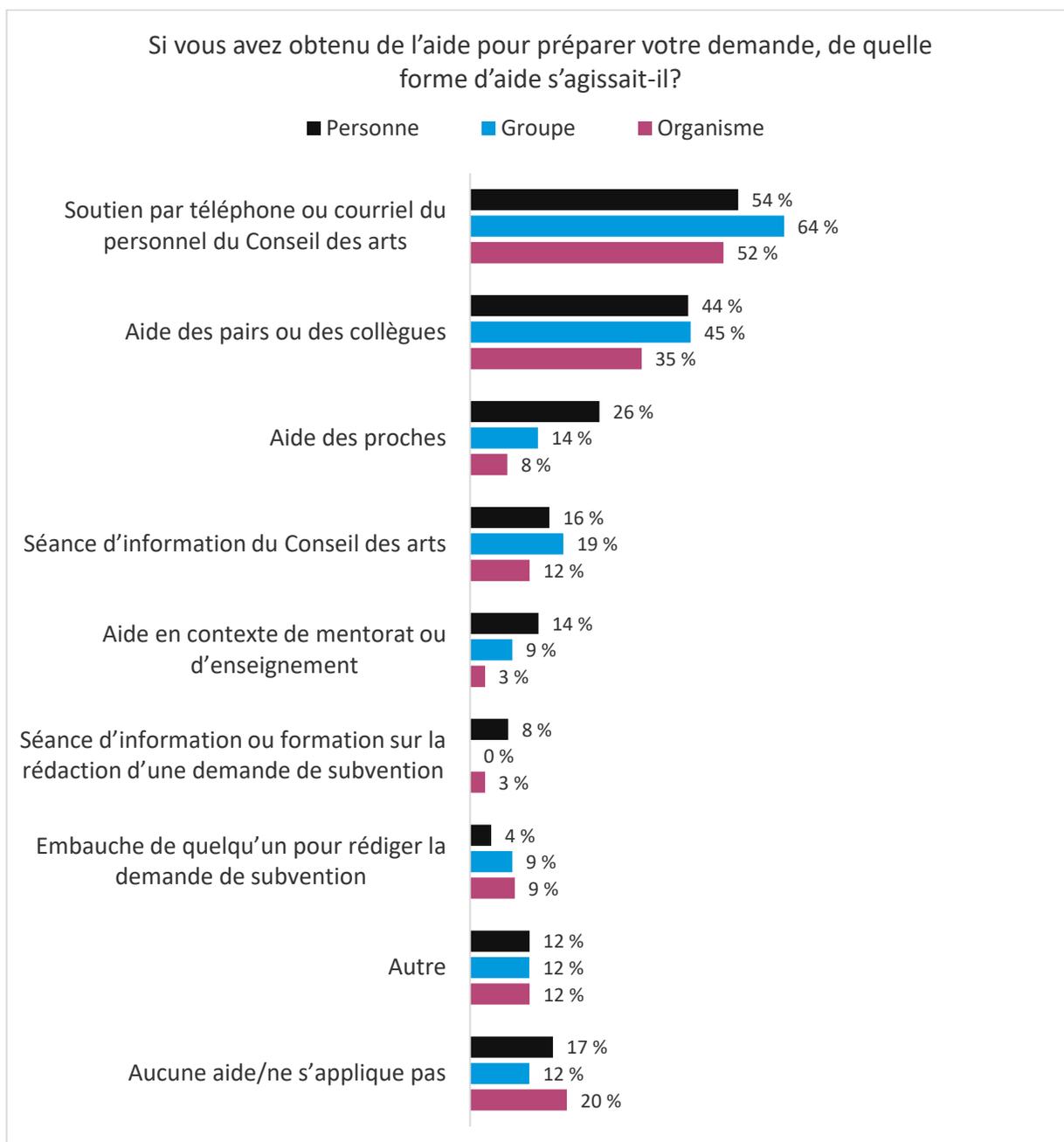
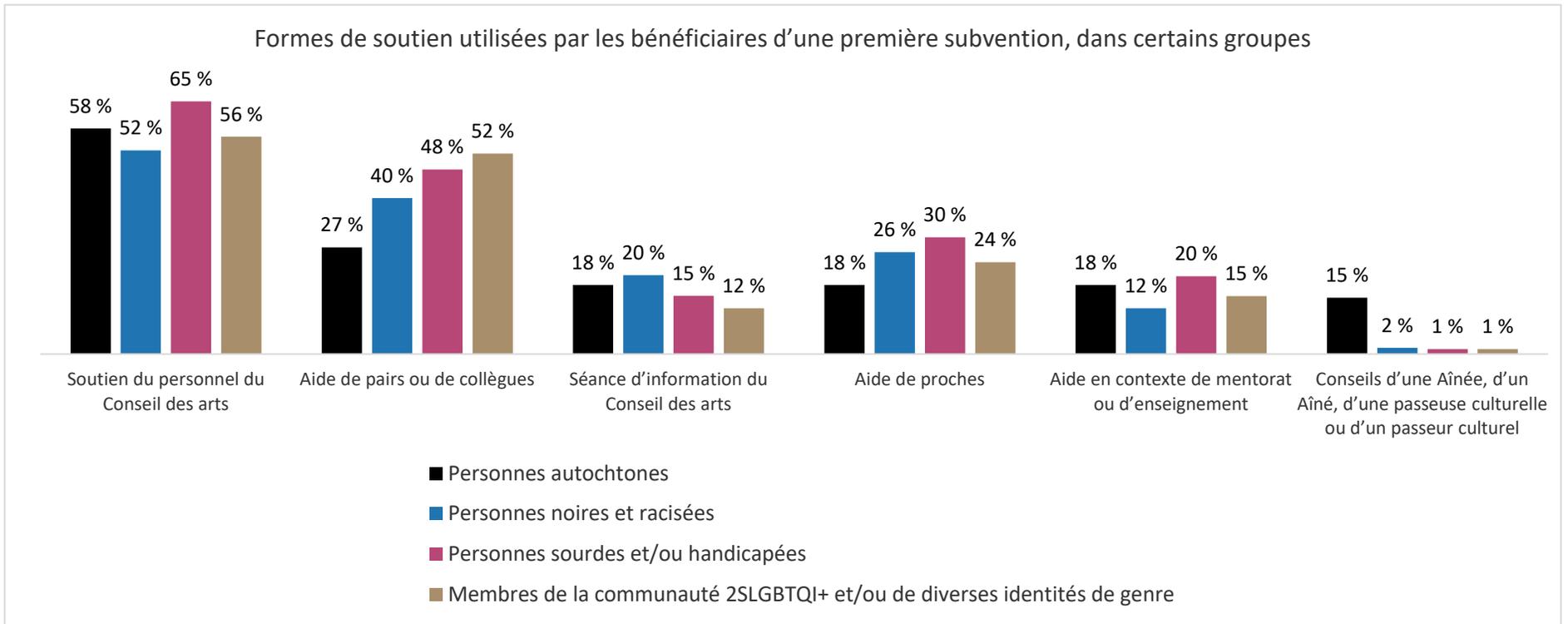


Image 14 : Résultats du sondage – Formes de soutien utilisées par les bénéficiaires d’une première subvention (dans certains groupes)



L’image 14 illustre les différentes formes d’aide auxquelles les différents groupes ont eu recours pour préparer leur demande. Il semble que les bénéficiaires autochtones se tournent vers leurs pairs et collègues moins que les autres. Quant aux personnes sondées s’identifiant comme sourdes et/ou handicapées, elles recherchent l’aide de leurs proches plus que les autres. Participant·es et participant·es ont noté que le processus de rédaction d’une demande de subvention pouvait être intimidant et lourd pour une personne neurodivergente ou handicapée. De là l’envie de se tourner vers ses proches pour de l’aide.

Les personnes ayant participé aux entrevues et aux groupes de discussion qui ont obtenu de l'aide pour préparer leur demande avaient d'abord trouvé cette aide dans leur réseau ou communauté (pairs, proches, mentorat, enseignement, organismes, etc.). Quelques-unes ont indiqué avoir embauché, en cours de route, une personne qui rédigerait leur demande, mais que cette expérience n'était pas toujours une réussite. La plupart d'entre elles qui avaient communiqué avec le Conseil des arts pour obtenir des conseils avant ou pendant la préparation de la demande ont trouvé les conseils utiles. Cela dit, quelques personnes ont eu une expérience négative : soit le personnel comprenait mal leur situation, soit il les décourageait de présenter une demande.

Expériences positives

Dans les groupes de discussion et les entrevues, des participantes et participants de différents programmes ont parlé des bons côtés du processus de demande. Certaines personnes ont comparé le Conseil des arts favorablement à d'autres organismes de soutien. D'autres, qui avaient été membres d'un comité d'évaluation par les pairs du Conseil, ont dit avoir appris de cette expérience des choses qui étaient utiles dans le processus de demande de subvention. Les personnes ayant fait une demande de subvention pour déplacements ou résidence ont trouvé le processus facile et moins intimidant que celui pour les subventions d'une somme plus importante.

Les bénéficiaires ont souligné qu'il était important que le Conseil des arts offre du soutien pour le processus de demande et que les personnes ayant besoin d'un accommodement puissent faire une demande de soutien à l'accès. Par exemple, une des personnes passées en entrevue était reconnaissante que sa demande de soutien à l'accès ait été acceptée sans détour et sans devoir fournir trop d'information personnelle.

Parmi les autres commentaires positifs, on note la possibilité que les lettres d'appui soient fournies par une tierce partie et les améliorations apportées au processus de demande du Conseil des arts et à la langue utilisée.

2.4.2 Défis

Première demande et obstacles

Les participantes et participants ont indiqué que l'un des obstacles pour les personnes présentant une première demande résidait probablement dans le fait qu'elles ignoraient l'existence des subventions, surtout pour celles qui ont peut-être peu accès aux réseaux de soutien dans le milieu des arts (p. ex. nouveaux arrivants, artistes de communautés éloignées ou rurales). Les bénéficiaires ont aussi expliqué que le fait de présenter une demande de subvention au Conseil de arts pouvait être intimidant, surtout lorsqu'il s'agit d'artistes qui émergent ou lorsque la subvention est généreuse. Quelques participantes et participants ont dit avoir travaillé comme artistes pendant des années avant de trouver le courage de rédiger une demande de subvention pour le Conseil des arts. Ces personnes étaient convaincues qu'elles

« C'est seulement en parlant à un mentor que j'ai appris qu'il était possible de présenter au Conseil des arts une demande de financement des déplacements. » – Personne sondée, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international



ne recevraient pas de financement vu leur jeune âge ou leur manque d'expérience. Elles pensaient aussi qu'on ne les prendrait pas au sérieux.

Bon nombre de participantes et participants ont noté qu'il n'est pas toujours facile de comprendre la langue utilisée par le Conseil des arts. Par exemple, si les programmes du Conseil visent à soutenir tous les types d'artistes, pas seulement les artistes de profession, plusieurs n'ont pas encore adopté cette vision. Par ailleurs, des bénéficiaires soutiennent que le Conseil s'exprime en jargon, ce qui fait en sorte que les personnes présentant une première demande ont du mal à comprendre les exigences ou à savoir ce qu'il faut inclure dans la demande et pourquoi.

« Pour quelqu'un qui présente une première demande, ça peut être **très intimidant de communiquer avec le Conseil des arts**. Je ne savais pas trop quelles questions poser et j'hésitais à communiquer avec un agent de programme... Je me demandais si mon manque d'expérience (qui transparaîtrait dans mes questions) nuirait à ma demande. »
– Personne sondée, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer

Obstacles pour certaines populations

Actuellement, sur le site Web du Conseil des arts, les directives à l'intention des personnes qui songent à présenter une demande ne sont qu'en français et en anglais, et les demandes doivent être rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Plusieurs bénéficiaires ont dit que cette contrainte constituait un obstacle. On a aussi fait savoir que la nécessité de présenter une demande écrite pouvait être un obstacle pour les personnes handicapées, les personnes neurodivergentes ou celles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. De plus, le format écrit ne convient pas à tout le monde. Certaines personnes, comme les Aînées et Aînés, pourraient vouloir ajouter leur voix à leur demande.

Les participantes et participants ont fait savoir que le défi est de taille pour les personnes faisant face à des obstacles et ayant besoin d'aide pour rédiger leur demande (création de profil, accès à l'information, compréhension des exigences, formulation des idées, écriture de réponses en anglais ou en français, etc.). Même si le Conseil des arts propose de l'aide à cet égard⁶, des bénéficiaires ont précisé que cette aide était souvent fournie gratuitement par des membres de la communauté. Cela s'explique ainsi : soit les gens ignorent l'existence de l'aide offerte ou hésitent à en faire la demande, soit l'aide offerte ne répond pas à tous les besoins.

« [...] **Les communautés dignes d'équité doivent travailler sans rémunération pour aider les gens à préparer leur demande de subvention.** [...] Essentiellement, on s'occupe des activités de rayonnement, on fait le travail d'un agent de subvention, **parce que les gens ne se sentent pas à l'aise de communiquer avec le Conseil des arts.** » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour groupe de Rayonner au Canada

⁶ [L'Aide à la production d'une demande](#) contribue au paiement des services qui appuient le processus de demande des candidates et candidats. Les personnes (ou membre désigné par un groupe pour présenter une demande) qui s'identifient comme étant sourdes, malentendantes, handicapées, vivant avec une maladie mentale, inuites, métisses, membres d'une Première Nation ou confrontées à des obstacles liés à la langue, la géographie ou à la culture peuvent demander de l'aide par téléphone ou par courriel à n'importe quelle étape du processus de demande.



Les personnes ayant participé aux groupes de discussion ont précisé que les Autochtones souhaitant présenter une demande se méfient peut-être des organismes gouvernementaux en raison de leur nature coloniale. Par exemple, le simple mot *agent* (pour *agent de programme*) a une connotation qui rappelle les rapports de force et peut être interprété négativement, ce qui rend le processus de demande d'aide peu attrayant. D'autres personnes ont précisé que lorsque l'agente ou l'agent responsable d'octroyer la subvention ne vit pas dans la même région que la personne présentant une demande, il peut y avoir une mauvaise compréhension du contexte de vie de la personne ou une méconnaissance de sa communauté.

Quelques participantes et participants ont indiqué ne pas comprendre pleinement l'usage que fait le Conseil des arts de l'information recueillie dans la demande par rapport à l'auto-identification des membres de certains groupes. Des bénéficiaires hésitaient à s'identifier comme faisant partie d'une communauté donnée si cela avait peu à voir avec leur pratique artistique. D'autres ne voulaient pas que les membres de la communauté dont les besoins étaient grands s'en trouvent défavorisés.

Quelques bénéficiaires autochtones ont dit avoir hésité à présenter une demande de subvention pour le programme *Créer, connaître et partager*, parce que leur autochtonie ne constituait pas un élément central de leur pratique artistique.

Des participantes et participants ont indiqué vouloir qu'une plus grosse part du financement soit réservée aux membres de certaines populations, comme les artistes ayant un handicap. Quelques personnes sondées ont précisé que la liste des groupes historiquement marginalisés et sous-représentés du Conseil des arts était incomplète. On pourrait y ajouter les mères, les aidantes et aidants, les artistes aîné(e)s, les artistes qui réintègrent le milieu des arts et les personnes à faible revenu, puisque ces personnes peuvent aussi se buter à de gros défis et avoir besoin de soutien.

« J'ai eu de bonnes expériences avec les personnes chargées de l'octroi des subventions, mais la plupart d'entre elles ne sont pas en Colombie-Britannique. [...] **Je pense que c'est important de pouvoir s'adresser à quelqu'un de notre région qui connaît nos différentes communautés.** » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour groupe de Rayonner à l'international

« Parfois, mon travail artistique n'a rien à voir avec mon ascendance autochtone. Mais je demeure une personne autochtone. **Et donc, avant même de commencer quoi que ce soit, j'ai une sorte de crise existentielle.** Je dois choisir comment aborder les choses. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner à l'international



Autres défis

Autre obstacle soulevé par bien des bénéficiaires : les délais d'attente. Quand vient le temps de lancer un projet ou de saisir une occasion intéressante, ce n'est pas tout le monde qui peut payer de sa poche. On peut donc se retrouver à décliner des invitations si, par exemple, le financement n'a pas été confirmé assez rapidement.

La difficulté financière est un thème qui revient souvent parmi les obstacles. Il arrive que la somme reçue soit moins élevée que la somme demandée ou qu'elle couvre seulement une partie du projet. Dans ce dernier cas, les bénéficiaires manquaient de fonds avant même de terminer, ou pouvaient couvrir les frais liés à leur travail artistique, mais pas leurs frais de subsistance. Malgré toute leur gratitude, bien des bénéficiaires ont précisé avoir dû faire des choix difficiles et continuer de composer avec des soucis financiers au jour le jour. Bon nombre de bénéficiaires d'une première subvention ont vu comme un défi le besoin d'établir un budget pour la demande, puis de gérer le financement du projet, et ce, quel que soit le programme ou le groupe. De plus, quelques participantes et participants vivant avec un handicap ont indiqué qu'une subvention importante présentait un défi en soi, puisque cela pouvait avoir un effet sur leur revenu et leur accès aux prestations d'invalidité. D'autres bénéficiaires faisant partie d'un organisme ont mentionné que c'était un défi de devoir présenter des demandes à maintes reprises auprès de différentes sources pour financer les projets⁷.

On a mentionné qu'il était difficile d'obtenir du financement pour des événements récurrents, comme un festival annuel. Même chose pour les personnes qui veulent démarrer un projet (financement de création) et qui auront à trouver du financement pour la prochaine étape du projet. Les bénéficiaires se demandaient pourquoi le Conseil des arts exige qu'une nouvelle demande soit présentée pour un projet déjà validé et partiellement financé⁸.

« Généralement, on attend assez longtemps après le Conseil des arts. **Ça nous met dans une situation délicate [...] où il faut s'autofinancer dans les débuts.** C'est particulièrement difficile pour les personnes qui viennent de commencer; elles n'ont pas ces fonds. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour groupe de Rayonner à l'international

« Il faut savoir que **c'est dur de survivre en tant qu'artiste, et c'est d'autant plus vrai pour les personnes handicapées** qui subviennent à leurs besoins à l'aide de [programmes de soutien]. On se demande si le Conseil des arts pourrait ajouter à leur revenu et couvrir une partie de leurs frais de subsistance. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour organisme d'Appuyer la pratique artistique

⁷ Les organismes qui ont reçu une subvention composite ou deux subventions de projet du Conseil des arts dans une période de cinq ans peuvent faire une demande de financement de base.

⁸ Créer, connaître et partager (projets à long terme), Explorer et créer (du concept à la réalisation) et Rayonnement au Canada (rayonnement public) financent des projets pour une période maximale de trois ans.



2.4.3 Améliorer l'accès

Autres formes de soutien pour la rédaction de demandes

On a demandé aux personnes ayant présenté une première demande ce qu'elles amélioreraient du processus. Bon nombre d'entre elles ont suggéré plus de soutien. Elles ont aussi suggéré un accès plus facile au personnel du Conseil des arts, un soutien élargi et un service plus rapide.

Une suggestion souvent entendue : le Conseil des arts rend les choses plus faciles pour les gens qui ont déjà présenté une demande (mentorat par les pairs) et qui ont envie d'aider les autres. Comme il est mentionné plus haut, bon nombre de bénéficiaires avaient reçu de l'aide de membres de leur communauté pour rédiger leur demande. Et bon nombre aussi avaient à leur tour offert leur aide en informant les autres des possibilités de subvention, en les encourageant à présenter une demande, en parlant d'une demande qui avait été concluante, en répondant aux questions et en proposant de l'aide à la rédaction d'une demande. Voilà pourquoi bien des participantes et participants suggèrent que le

Conseil des arts finance ce genre de ressources communautaires pour soutenir les personnes qui présentent une première demande. Ce n'est pas négligeable, puisqu'il est parfois plus facile d'interagir avec les pairs ou avec les membres de la communauté qu'avec le personnel du Conseil des arts. De plus, ce n'est pas tout le monde qui a accès à ce genre de ressources dans son réseau.

La rétroaction a fait l'objet d'un très grand nombre de suggestions. Après tout, les gens veulent savoir comment améliorer leur demande. Ils veulent connaître l'opinion du Conseil des arts, surtout après un refus⁹.

On a aussi suggéré de changer le titre des agentes et agents de programme et de donner de l'information plus claire sur l'aide que peut fournir le personnel du Conseil et sur les meilleurs moments pour l'appeler. Ainsi, on rend l'organisme plus facile d'approche. Les participantes et participants sont d'avis que des interactions amicales, positives, inclusives et accommodantes améliorent considérablement l'expérience de la personne qui présente une demande. Autre

« Je me demande s'il serait possible **d'offrir du mentorat par les pairs aux personnes qui présentent une première demande**. J'ai trouvé le personnel du Conseil des arts amical (encourageant même!) et très professionnel, mais **j'aurais aimé parler à un artiste de mon domaine qui avait déjà présenté une demande**. [...] Personne dans mon cercle n'était passé par là. » – Personne sondée, bénéficiaire d'une subvention pour personne d'Explorer et créer

« Tous les mois d'octobre et d'avril, je relis la candidature d'au moins cinq personnes qui présentent une demande pour la première fois. Avec plaisir, bien sûr; mais ça m'épate chaque fois de penser que c'est la norme – **c'est évident qu'il y a un manque à combler**. » – Membre d'un groupe de discussion, bénéficiaire d'une subvention pour groupe de Rayonner à l'international

⁹ Pour faciliter les demandes à venir, le Conseil des arts offre des ateliers sur le financement et du soutien personnalisé. Il n'offre pas, par contre, de rétroaction sur des demandes présentées par le passé.



suggestion : le Conseil des arts pourrait créer des vidéos (dans différentes langues) expliquant le processus d'octroi d'une subvention et les lignes directrices qui s'appliquent. Il pourrait aussi proposer des séances d'information et des ateliers pratiques (en personne et ligne) à toutes les communautés artistiques.

Rayonnement et visibilité des programmes de subventions du Conseil des arts

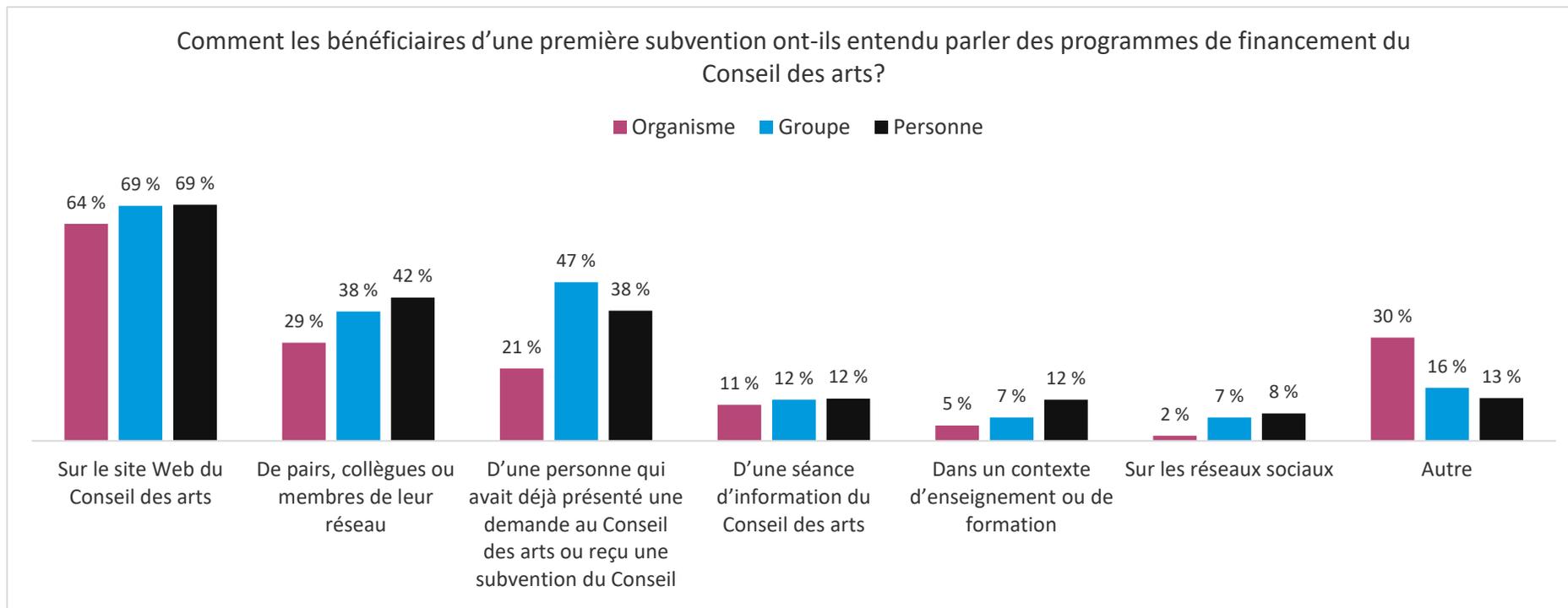
Pour que le Conseil des arts rayonne davantage, les bénéficiaires de subvention ont suggéré qu'il forme des partenariats ou des relations avec les communautés autochtones du Canada¹⁰. Le Conseil gagnerait aussi à aller à la rencontre d'organismes (p. ex. établissements d'enseignement) ou d'associations capables de transmettre l'information désirée efficacement au sein d'une communauté (p. ex. groupes représentant les personnes handicapées).

De nombreuses personnes sondées ont dit avoir découvert les possibilités de subvention sur son site Web du Conseil des arts – autre facteur soulignant l'importance d'avoir de l'information claire et détaillée en ligne. Au deuxième rang des sources d'information figurent les réseaux personnels. En effet, bien des gens ont entendu parler des subventions de personnes qui avaient déjà présenté une demande ou reçu du financement. Voilà qui confirme le rôle important des bénéficiaires, qui passent le mot aux autres. En revanche, relativement peu de personnes sondées avaient entendu parler des subventions du Conseil dans le cadre de programmes éducatifs ou de programmes de formation, ou encore sur les réseaux sociaux. Enfin, plusieurs organismes ont précisé que leurs membres étaient des gens d'expérience qui connaissaient le Conseil des arts.

¹⁰ À l'été 2022, le Conseil des arts a annoncé le lancement d'une [initiative pilote collaborative appuyant les artistes inuits](#) de même qu'un [partenariat pour soutenir la relève artistique autochtone du Yukon](#).



Image 15 : Résultats du sondage – Comment les bénéficiaires ont entendu parler des programmes de financement du Conseil des arts



Autres améliorations au processus

Du côté technique, les participantes et participants ont jugé qu'il avait lieu d'améliorer le portail de demande, essentiellement en le rendant plus convivial. Le processus de création de profil en particulier était source de confusion. Par ailleurs, on a indiqué que certaines personnes pourraient avoir du mal à accéder à la plateforme en ligne pour des raisons personnelles ou parce que l'infrastructure dans leur communauté est limitée. D'autres bénéficiaires ont trouvé irritant que le Conseil des arts semble évaluer le temps de préparation d'une demande à quelques heures tout au plus. (Question posée à la fin du questionnaire de demande.) Les bénéficiaires disaient avoir plutôt passé des jours et parfois même des semaines à préparer leur demande.

Autres améliorations au processus

Du côté technique, les participantes et participants ont jugé qu'il avait lieu d'améliorer le portail de demande, essentiellement en le rendant plus convivial. Le processus de création de profil en particulier était source de confusion. Par ailleurs, on a indiqué que certaines personnes pourraient avoir du mal à accéder à la plateforme en ligne pour des raisons personnelles ou parce que l'infrastructure dans leur communauté est limitée. D'autres bénéficiaires ont trouvé irritant que le Conseil des arts semble évaluer le temps de préparation d'une demande à quelques heures tout au plus. (Question posée à la fin du questionnaire de demande.) Les bénéficiaires disaient avoir plutôt passé des jours et parfois même des semaines à préparer leur demande.

L'établissement d'un budget a été une autre difficulté, tant pour les personnes présentant une demande individuelle que pour les organismes et les groupes. Cette exigence du Conseil était un défi à cause de la complexité du gabarit fourni et des problèmes techniques qui venaient avec. D'ailleurs, les bénéficiaires ne savaient pas toujours quelles dépenses leur projet entraînerait.

Les personnes ayant participé aux groupes de discussion et aux entrevues encouragent le Conseil des arts :

- à accepter les demandes présentées dans différents formats (vidéos, conversations, etc.)¹¹;
- à continuer de renforcer ses relations avec les Premières Nations et les peuples inuits et métis en échangeant directement avec ces communautés et en améliorant davantage le programme *Créer, connaître et partager*.

Enfin, des bénéficiaires de subvention ont encouragé le Conseil des arts à jouer un rôle actif afin de faciliter le changement dans les milieux artistiques. Par exemple, il pourrait aider des organismes à embaucher des artistes vivant avec un handicap et à leur proposer du travail fort intéressant. L'une des personnes interviewées a expliqué que le Conseil devait aussi veiller au respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans toutes les activités qu'il encourage. Elle a ajouté avoir participé à des événements financés par le Conseil des arts qui ne favorisait pas l'inclusion des populations marginalisées

« J'ai assisté à des conférences sur les arts et ses effets dans la société. Il y avait là des personnes vulnérables, des personnes handicapées, des personnes d'une minorité linguistique. **Soit elles ne pouvaient pas y participer, soit elles pouvaient participer, mais seulement de façon limitée. Pourtant, elles étaient le sujet de la plupart [des discussions]!** C'est complètement absurde. »
– Personne interviewée, bénéficiaire d'une subvention pour personne de Rayonner au Canada

¹¹ L'une des personnes sondées a donné l'exemple de la Law Foundation of British Columbia qui offre la possibilité de présenter une demande sous forme d'entrevue.



et sous-représentées, et ce, même si ces dernières étaient directement concernées par les sujets abordés. Selon cette personne, en tant qu'organisme de soutien, le Conseil se doit d'encourager des projets inclusifs et d'avoir en place des moyens pour obliger les bénéficiaires à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans leurs activités.



3 Conclusions

La plupart des bénéficiaires d'une première subvention avaient déjà présenté une demande ou reçu du financement d'autres sources, mais leur première subvention du Conseil des arts leur a donné confiance et a fait naître chez elles et eux un sentiment de légitimité. Pour bien des bénéficiaires, la subvention du Conseil est un gage de sécurité financière qui leur permet de consacrer plus de temps aux arts et de poursuivre ou d'élargir leur pratique artistique. Les effets d'une première subvention sont particulièrement notables chez les personnes qui ont peu de ressources ou de relations, notamment les membres de groupes historiquement négligés et marginalisés.

Le réseautage et la création de liens étaient parmi les principaux avantages observés par les participantes et participants. En effet, le financement du Conseil des arts permet aux artistes de rencontrer des figures de proue dans leur domaine, des mentores et mentors, des guides et d'autres personnes avec qui former un partenariat ou collaborer. Ce financement a aussi permis aux artistes d'innover, de parfaire leur art, de gagner de l'expérience en gestion de projets et d'acquérir de nouvelles compétences. Les bénéficiaires d'une première subvention ont expliqué comment les projets financés par le Conseil avaient servi de catalyseurs pour la création de nouveaux collectifs et aidé les groupes et les organismes à définir leur vision, leurs priorités et leurs approches.

Dans la plupart des cas, les projets financés par le Conseil des arts rehaussaient la visibilité et le profil des bénéficiaires et amenaient d'autres possibilités (invitations, collaborations, contrats et accès à plus de financement). Une première subvention du Conseil a aussi des effets sur la communauté. En effet, les participantes et participants ont expliqué comment elles et ils encourageaient et soutenaient d'autres personnes dans la communauté qui recherchaient du financement. Le travail des bénéficiaires peut aussi offrir une représentation et des occasions d'emploi à d'autres membres de la communauté. Il peut accroître la visibilité des communautés et des pratiques sous-représentées, servir à défendre des intérêts, favoriser le dialogue interculturel et contribuer à d'importantes discussions de société.

Globalement, l'expérience des bénéficiaires d'une première subvention du Conseil des arts était positive, mais les participantes et participants avaient tout de même des idées pour améliorer l'accès aux subventions. Parmi les obstacles soulevés figuraient le manque d'information sur les programmes de subventions existants, le fait que le processus pouvait être intimidant et la difficulté à comprendre la langue utilisée par le Conseil des arts. Certaines personnes ne maîtrisent pas le français ou l'anglais ou peuvent avoir du mal à présenter avec l'écrit ou la technologie. Par ailleurs, il n'est pas rare que les personnes autochtones aient une réticence face aux institutions coloniales.

Pour renforcer l'aide offerte aux bénéficiaires d'une première demande, on pourrait, d'une part, faciliter l'accès à l'aide fournie par le Conseil des arts, et d'autre part, bonifier cette aide. On pourrait aussi offrir du mentorat par les pairs aux personnes qui présentent une première



demande. On a suggéré d'offrir de la rétroaction, de rendre le portail de demande plus convivial et d'accepter les demandes dans des formats autres que l'écrit. Enfin, des bénéficiaires encouragent le Conseil des arts à favoriser davantage les changements dans les milieux artistiques qui visent la diversité, l'équité et l'inclusion.



Annexe I : Outils finaux

Guide des groupes de discussion et entrevues

Introduction

Bienvenue au groupe de discussion pour les bénéficiaires d'une première subvention. Le Service de la recherche, des mesures et de l'analyse des données du Conseil des arts du Canada travaille avec Goss Gilroy (GGI) dans le cadre d'un projet concernant les effets du financement sur les personnes qui ont reçu une première subvention entre 2017 et 2021 et qui ont fini leur projet.

Le Conseil cherche à mieux comprendre les retombées de ce soutien et à orienter les approches visant à améliorer l'accès aux bénéficiaires d'une première subvention

La participation aux groupes de discussion est entièrement volontaire, et vous pouvez vous retirer à tout moment. Les renseignements qui y sont recueillis seront présentés seulement sous forme agrégée, et vous resterez anonyme. Avant de vous citer dans un rapport, nous vous demanderons votre consentement.

Si vous le permettez, nous aimerions enregistrer la discussion. L'enregistrement restera dans les mains de l'équipe de GGI et ne servira qu'à des fins de prise de notes et d'analyse. Il sera détruit à la fin du projet. Les renseignements fournis, quant à eux, apporteront des réponses aux principales questions de recherche.

Avez-vous des questions avant qu'on commence?

Pouvons-nous démarrer l'enregistrement?

Questions

- 1) Pouvez-vous vous présenter et décrire brièvement le projet pour lequel vous avez reçu du financement du Conseil des arts pour la première fois?
- 2) Quand vous avez fait une demande de subvention, pourquoi était-ce important pour vous de recevoir du financement du Conseil des arts?
- 3) Comment la subvention a-t-elle profité à votre groupe/a-t-elle profité à votre organisme...
 - a) Pendant votre projet?
 - b) Après la fin de votre projet?
- 4) Quel rôle la subvention a-t-elle joué à :
 - a) Favorisé le réseautage et les relations?



- b) Le développement et l'échange de compétences?
 - c) Encouragé l'expérimentation et l'innovation?
 - d) [Pour les organismes et groupes]: le développement de votre groupe/le développement de votre organisme? Quel effet le financement a-t-il eu sur la programmation, les opérations et la vision globale de votre organisme?
- 5) Quels défis avez-vous rencontrés durant le projet? Comment les avez-vous relevés?
- 6) Comment la subvention a-t-elle profité à d'autres dans votre communauté? A-t-elle bénéficié à des communautés historiquement désavantagées et marginalisées?
- 7) Avez-vous remarqué des effets à long terme de cette subvention dans les domaines suivants?
- a) Accès à d'autre financement
 - b) Ouverture à d'autres occasions
 - c) Reconnaissance et visibilité de votre travail, de votre communauté ou de votre pratique artistique
 - d) Promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les cultures ou les groupes
- 8) À votre avis, quel est l'effet le plus important produit par votre projet? Qu'est-ce qui le rend important?
- 9) Quelle a été votre expérience quand vous avez fait cette demande de subvention? (C.-à-d. Qu'est-ce qui a bien fonctionné? Quelles difficultés avez-vous rencontrées? Quelle aide avez-vous reçue?)
- 10) Comment le Conseil des arts peut-il améliorer l'accès au financement pour les candidats et candidates à une première subvention qui sont issus des communautés historiquement désavantagées ou marginalisées?
- 11) Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter, dont nous n'aurions pas parlé, mais qui serait pertinent pour cette étude?



L'instrument d'enquête

Conseil des arts du Canada – Sondage des bénéficiaires d'une première subvention

Merci de votre intérêt pour le sondage des bénéficiaires d'une première subvention. Par cette recherche, le Conseil des arts du Canada cherche à mieux comprendre les effets de son soutien et à orienter les démarches d'amélioration de l'accès au financement pour ce type de bénéficiaires.

Les personnes sourdes, handicapées ou susceptibles de rencontrer des barrières linguistiques peuvent demander de l'aide pour remplir le sondage en communiquant avec GGI au 613-230-5577 poste 255 ou en écrivant à Lisa Allison à lallison@ggi.ca.

Votre participation est volontaire. Vos réponses demeureront anonymes et n'auront aucune incidence sur votre relation avec le Conseil des arts. Toute information transmise au public sera présentée sous une forme agrégée ne permettant pas de vous identifier. Les résultats du sondage ne seront utilisés qu'aux fins de la recherche décrite ici.

Pour toute question sur le sondage ou le projet de recherche, veuillez communiquer avec Marie-Philippe Lemoine, gestionnaire de projet à Goss Gilroy Inc. (mplemoine@ggi.ca). Si vous éprouvez des difficultés techniques au moment de remplir le sondage en ligne, veuillez communiquer avec Lisa Allison à lallison@ggi.ca.

INSTRUCTIONS : Le sondage ne devrait pas prendre plus de 20 minutes à remplir. Après avoir choisi une réponse, cliquez sur les boutons de navigation au bas de chaque écran pour avancer ou reculer dans le sondage. Si vous quittez le sondage avant d'avoir terminé, vos réponses seront sauvegardées. Vous pouvez utiliser votre URL unique, qui vous redirigera vers la dernière page visionnée.

Section 1 : Effets du financement sur les bénéficiaires d'une première subvention

Veuillez répondre aux questions qui suivent en songeant à la subvention du Conseil des arts suivante:

Nom du candidat ou de la candidate :

Exercice financier :

Programme :

Composante du programme :

Titre du projet :

Nous aimerions comprendre les bienfaits immédiats et durables du financement du Conseil des arts sur les bénéficiaires d'une première subvention, leur communauté et leur pratique artistique.



Q1 Quels ont été les principaux avantages de cette subvention? Vous pouvez faire référence à n'importe quels avantages, qu'ils soient attendus ou inattendus.

[1] Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

Thème 1 : Effets sur la ou le bénéficiaire

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants?

	[1] Pas du tout d'accord	[2] Pas d'accord	[3] Ni en accord ni en désaccord	[4] D'accord	[5] Tout à fait d'accord	[97] Ne sait pas/ne s'applique pas
<p>Q2_1 {Globalement, ce financement a eu une incidence positive sur moi comme artiste ou professionnelle ou professionnel des arts.}</p> <p> Globalement, ce financement a eu une incidence positive sur mon organisme ou mon groupe. </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q2_2 {Grâce à cette subvention, j'ai pu réduire mon stress financier.}</p> <p> Cette subvention a réduit le stress financier pour mon organisme ou mon groupe. </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q2_3 {Grâce à cette subvention, j'ai pu lancer ou poursuivre ma carrière d'artiste ou de professionnelle ou professionnel des arts.}</p> <p> Cette subvention a aidé mon organisme ou mon groupe à étendre ou à améliorer ses activités. </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q2_4 Grâce à cette subvention, j'ai pu consacrer plus de temps à ma pratique artistique ou professionnelle.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q2_5 {Cette subvention m'a permis d'embaucher ou de mobiliser d'autres personnes.}</p> <p> Cette subvention a permis à mon organisme ou mon groupe</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



d'embaucher ou de mobiliser d'autres personnes.]						
Q2_6 Cette subvention a aidé mon organisme ou mon groupe à définir sa vision.	<input type="radio"/>					

Thème 2 : Effets sur la connectivité

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	[1] Pas du tout d'accord	[2] Pas d'accord	[3] Ni en accord ni en désaccord	[4] D'accord	[5] Tout à fait d'accord	[97] Ne sait pas/ne s'applique pas
Q3_1 Cette subvention a favorisé la formation de nouvelles relations importantes pendant la durée du projet financé.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q3_2 Cette subvention a favorisé la formation de nouvelles relations importantes après la fin du projet financé.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q3_3 {Cette subvention a eu d'autres effets importants sur mon réseau et mes relations (veuillez préciser).}</p> <p> Cette subvention a eu d'autres effets importants sur le réseau et les relations de mon organisme ou de mon groupe (veuillez préciser). </p> <p>Veuillez limiter votre réponse à 255 caractères (présentement 0).</p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; width: 150px; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; width: 150px; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> ◀ ▶ </div>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Thème 3 : Effets sur l'apprentissage et l'innovation

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	[1] Pas du tout d'accord	[2] Pas d'accord	[3] Ni en accord ni en désaccord	[4] D'accord	[5] Tout à fait d'accord	[97] Ne sait pas/ne s'applique pas
<p>Q4_1 {Cette subvention m'a aidé(e) à acquérir des connaissances ou de nouvelles compétences pendant la durée du projet financé.}</p> <p> Cette subvention a aidé mon organisme ou mon groupe à acquérir des connaissances ou de nouvelles compétences pendant la durée du projet financé. </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>- Q4_2 Cette subvention a encouragé l'échange de compétences et de ressources après la fin du projet financé.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>- Q4_3 {Cette subvention m'a permis d'expérimenter, d'innover ou d'essayer de nouvelles choses pendant la durée du projet financé.}</p> <p> Cette subvention a permis à mon organisme ou à mon groupe d'expérimenter, d'innover ou d'essayer de nouvelles choses pendant la durée du projet financé. </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>- Q4_4 Cette subvention a facilité l'expérimentation et l'innovation dans une pratique artistique ou une production culturelle après la fin du projet financé.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q4_5 Cette subvention a eu d'autres effets importants en lien avec l'apprentissage et l'innovation (veuillez préciser). Veuillez limiter votre réponse à 255 caractères (présentement 0).</p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; width: 150px; height: 20px; margin-top: 5px;"> <input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/> </div>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Q5

Thème 4 : Défis

À quels défis avez-vous fait face au cours du projet financé? Comment les avez-vous relevés?

[1] Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

Q6

Thème 5 : Effets sur les communautés

Ce projet a-t-il amélioré l'accès aux arts des groupes suivants?

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

- [1] Premières Nations, Inuits ou Métis
- [2] Personnes noires
- [3] Personnes racisées
- [4] Personnes sourdes ou en situation de handicap
- [5] Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophones
- [6] Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophones
- [7] Communauté 2ELGBTQI+
- [8] Personnes de diverses identités de genre
- [9] Femmes
- [10] Jeunes (moins de 35 ans)
- [96] Aucune de ces réponses/ne s'applique pas

Définitions :

Personnes racisées : personnes originaires de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Asie occidentale, de l'Asie centrale ou des îles du Pacifique, ou ayant un héritage mixte associé à au moins un de ces groupes.

Personnes sourdes : personnes ayant subi une perte auditive et personnes malentendantes, sourdes oralistes, sourdes et aveugles ou devenues sourdes avec le temps, dont beaucoup s'identifient comme étant culturellement sourdes et ont en commun des langues des signes, des traditions, une histoire et des valeurs.

Personnes handicapées : personnes atteintes d'une invalidité réelle ou perçue qui fait en sorte qu'elles sont victimes de discrimination ou de préjudices découlant directement de cette invalidité ou attribuables à des obstacles sociaux, politiques ou environnementaux. Cet état peut être dû à une déficience physique ou intellectuelle ou à un trouble d'apprentissage ayant des effets persistants, temporaires ou fluctuants.



Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophones : anglophones vivant au Québec.

Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophone : francophones vivant hors du Québec.

Communauté 2ELGBTQI+ : personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et intersexuées, et les autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre.

Personnes de diverses identités de genre : personnes transgenre, non binaires, bispirituelles, de genre queer ou agenres.

Q7 Ce projet a-t-il renforcé ou amélioré les capacités créatives des groupes suivants?

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

- [1] Premières Nations, Inuits ou Métis
- [2] Personnes noires
- [3] Personnes racisées
- [4] Personnes sourdes ou en situation de handicap
- [5] Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophones
- [6] Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophones
- [7] Personnes 2ELGBTQI+
- [8] Personnes de diverses identités de genre
- [9] Femmes
- [10] Jeunes (moins de 35 ans)
- [96] Aucune de ces réponses/ne s'applique pas

Définitions :

Personnes racisées : personnes originaires de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Asie occidentale, de l'Asie centrale ou des îles du Pacifique, ou ayant un héritage mixte associé à au moins un de ces groupes.

Personnes sourdes : personnes ayant subi une perte auditive et personnes malentendantes, sourdes oralistes, sourdes et aveugles ou devenues sourdes avec le temps, dont beaucoup s'identifient comme étant culturellement sourdes et ont en commun des langues des signes, des traditions, une histoire et des valeurs.

Personnes handicapées : personnes atteintes d'une invalidité réelle ou perçue qui fait en sorte qu'elles sont victimes de discrimination ou de préjudices découlant directement de cette invalidité ou attribuables à des obstacles sociaux, politiques ou environnementaux. Cet état peut être dû à une déficience physique ou intellectuelle ou à un trouble d'apprentissage ayant des effets persistants, temporaires ou fluctuants.



Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophones : anglophones vivant au Québec.

Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophone : francophones vivant hors du Québec.

Communauté 2ELGBTQI+ : personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et intersexuées, et les autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre.

Personnes de diverses identités de genre : personnes transgenre, non binaires, bispirituelles, de genre queer ou agenres.

Q8 Décrivez brièvement les bénéfices pour les communautés que vous avez sélectionnées.

[1] Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).



Thème 6 : Effets à long terme de la première subvention

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	[1] Pas du tout d'accord	[2] Pas d'accord	[3] Ni en accord ni en désaccord	[4] D'accord	[5] Tout à fait d'accord	[97] Ne sait pas/ne s'applique pas
<p>Q9_1 {Cette subvention m'a aidé(e) à obtenir d'autre financement après la fin du projet financé.}</p> <p> Cette subvention a aidé mon organisme ou mon groupe à obtenir d'autre financement après la fin du projet financé. </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q9_2 {Cette subvention m'a donné accès à d'autres occasions à la suite du projet (nouveaux partenariats, projets, clients, etc.).}</p> <p> Cette subvention a ouvert mon organisme ou mon groupe à d'autres occasions à la suite du projet (nouveaux partenariats, projets, clients, etc.). </p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q9_3 Le travail produit pendant ce projet a été reconnu ou utilisé par un ou plusieurs organismes par la suite.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q9_4 Ce projet a offert de la visibilité à une pratique ou communauté artistique au Canada ou à l'international.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q9_5 Ce projet a contribué à la continuité et à la revitalisation des arts et des cultures autochtones.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q9_6 Ce projet a favorisé la compréhension mutuelle et le dialogue constructif entre différentes cultures ou différents groupes.</p>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<p>Q9_7 Cette subvention a eu d'autres importants effets à long terme ou sur les communautés après la fin du projet financé (veuillez préciser).</p> <p>Veuillez limiter votre réponse à 255 caractères (présentement 0).</p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; width: 150px;"> <input type="text"/> </div>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Q10

Section 2 : Processus de présentation d'une demande

{Comment avez-vous entendu parler du programme de subvention du Conseil des arts?}

|Comment votre organisme ou votre groupe a-t-il entendu parler du programme de subvention du Conseil des arts?|

Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent

- [1] Sur le site web du Conseil des arts
- [2] Sur les réseaux sociaux
- [3] Ailleurs en ligne
- [4] Lors d'une séance d'information organisée par le Conseil des arts
- [5] Lors d'un autre type d'événement public
- [6] À l'école ou durant un programme de formation
- [7] D'une personne qui avait déjà présenté une demande ou reçu du financement du Conseil des arts
- [8] D'une ou d'un pair, d'une ou d'un collègue ou d'un membre de mon réseau
- [95] Autre (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

- [96] Ne sais pas/ne s'applique pas

Q11 {Avant de recevoir cette subvention du Conseil des arts, aviez-vous déjà présenté une demande de financement auprès d'un autre organisme que le Conseil des arts?}

|Avant de recevoir cette subvention du Conseil des arts, votre organisme ou groupe avait-il déjà présenté une demande de financement auprès d'une autre entité que le Conseil des arts?|

- [1] Oui
- [2] Non
- [96] Ne sais pas/ne s'applique pas

Q12 {Avant de recevoir cette subvention du Conseil des arts du Canada, aviez-vous déjà reçu du financement d'un autre organisme que le Conseil des arts? }

|Avant de recevoir cette subvention du Conseil des arts, votre organisme ou groupe avait-il déjà reçu du financement d'une autre entité que le Conseil des arts?|

- [1] Oui
- [2] Non
- [96] Ne sais pas/ne s'applique pas

Q13 {Après de quel organisme aviez-vous appliqué ou reçu du financement avant de demander auprès du Conseil des arts?}



[Après de quel entité votre organisme ou groupe a-t-il appliqué ou reçu du financement avant de demander auprès du Conseil des arts?]

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

[1] Un autre organisme fédéral (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

[2] Un organisme provincial ou territorial (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

[3] Un organisme municipal (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

[4] Une association professionnelle (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

[5] Une fondation (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

[95] Autre (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

[96] Ne sais pas



Q14 Concernant votre première subvention du Conseil des arts du Canada, quelle aide avez-vous reçue pour préparer votre demande, le cas échéant?

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

- [1] Aide par téléphone ou par courriel du personnel du Conseil des arts du Canada
- [2] Séance d'information du Conseil des arts du Canada
- [3] Information ou soutien d'un organisme de services ou d'une association professionnelle
- [4] Autre séance d'information ou formation sur la rédaction d'une demande de subvention
- [5] Aide de proches
- [6] Aide de pairs ou de collègues
- [7] Aide d'une mentore ou d'un mentor, d'une professeure ou d'un professeur ou d'une enseignante ou d'un enseignant
- [8] Aide d'une rédactrice ou d'un rédacteur de demandes de subvention embauché
- [9] Aide d'une interprète ou d'un interprète, ou d'une traductrice ou d'un traducteur
- [10] Aide d'un autre fournisseur de services
- [11] Conseils d'une Aînée ou d'un Aîné, ou d'une passeuse ou d'un passeur culturel
- [95] Autre (veuillez préciser)

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

- [97] Aucune aide/ne s'applique pas
- [96] Ne sais pas

Q15 Quel était votre degré de satisfaction à l'égard du processus de demande pour cette subvention?

- [1] Très satisfait
- [2] Satisfait
- [3] Neutre
- [4] Insatisfait
- [5] Très insatisfait
- [96] Ne sais pas/ne s'applique pas

Q16 À la lumière de votre expérience de demande pour cette subvention, que pourrait faire le Conseil des arts des arts pour améliorer l'accès au financement pour les bénéficiaires d'une première subvention?

[1] Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).



Q17

Section 3 : Données démographiques

{Veuillez indiquer si vous faites partie de l'un des groupes ci-dessous :}

|Les organismes liés aux groupes désignés ont à cœur de servir un ou plusieurs de ces groupes, sont dirigés par un membre de l'un de ces groupes, et orientent la majorité de leurs activités artistiques et de leurs ressources financières et humaines vers l'un ou plusieurs de ces groupes.

Si votre organisme respecte ces critères, veuillez sélectionner le ou les groupes concernés :|

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

- [1] Premières Nations
- [2] Inuits
- [3] Métis
- [4] Personnes des Premières Nations, inuites ou métisses souhaitant décrire leur identité autochtone dans leurs propres mots

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

- [5] Personnes noires
- [6] Personnes racisées
- [7] Personnes racisées souhaitant décrire leur identité ethnique dans leurs propres mots :

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

- [8] Personnes sourdes ou handicapées
- [9] Personnes sourdes ou ayant un ou des handicaps et souhaitant décrire leur identité dans leurs propres mots :

Veuillez limiter votre réponse à 2500 caractères (présentement 0).

- [10] Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophones
- [11] Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophones
- [12] 2ELGBTQI+
- [13] Personnes de diverses identités de genre
- [14] Femmes
- [15] Jeunes (35 ans et moins)
- [99] Préfère ne pas répondre

Personnes racisées : personnes originaires de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Asie occidentale, de l'Asie centrale ou des îles du Pacifique, ou ayant un héritage



mixte associé à au moins un de ces groupes.

Personnes sourdes : personnes ayant subi une perte auditive et personnes malentendantes, sourdes oralistes, sourdes et aveugles ou devenues sourdes avec le temps, dont beaucoup s'identifient comme étant culturellement sourdes et ont en commun des langues des signes, des traditions, une histoire et des valeurs.

Personnes handicapées : personnes atteintes d'une invalidité réelle ou perçue qui fait en sorte qu'elles sont victimes de discrimination ou de préjudices découlant directement de cette invalidité ou attribuables à des obstacles sociaux, politiques ou environnementaux. Cet état peut être dû à une déficience physique ou intellectuelle ou à un trouble d'apprentissage ayant des effets persistants, temporaires ou fluctuants.

Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophones : anglophones vivant au Québec.

Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophone : francophones vivant hors du Québec.

Communauté 2ELGBTQI+ : personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et intersexuées, et les autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre.

Personnes de diverses identités de genre : personnes transgenre, non binaires, bispirituelles, de genre queer ou agenres.

Q19 {Où vivez-vous en ce moment? }

|Où se situe votre organisme ou groupe en ce moment?|

- [1] Terre-Neuve-et-Labrador
- [2] Île-du-Prince-Édouard
- [3] Nouvelle-Écosse
- [4] Nouveau-Brunswick
- [5] Québec
- [6] Ontario
- [7] Manitoba
- [8] Saskatchewan
- [9] Alberta
- [10] Colombie-Britannique
- [11] Territoires du Nord-Ouest
- [12] Yukon
- [13] Nunavut
- [14] À l'extérieur du Canada
- [99] Préfère ne pas répondre



Q20 {Dans quel type de région vivez-vous et travaillez-vous?}

|Dans quel type de région votre organisme ou groupe exerce-t-il ses activités?|

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

- [1] Région urbaine (ville)
- [2] Banlieue (localité voisine d'une ville)
- [3] Région rurale (petite localité)
- [4] Région éloignée (localité où l'accès routier est limité, voire inexistant)
- [5] Territoire des Premières Nations, communauté inuite ou établissement métis
- [99] Préfère ne pas répondre

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage. Si vous souhaitez revenir à une question pour ajouter des informations supplémentaires, veuillez cliquer sur le bouton « Précédent » ci-dessous pour revenir à la question précédente.

Sinon, cliquez sur le bouton « Soumettre » ci-dessous pour quitter l'enquête. Toutes vos réponses ont été enregistrées. Si, pour une raison quelconque, vous souhaitez revenir à votre sondage après avoir cliqué sur le bouton « Soumettre » et fermer cette fenêtre, veuillez envoyer un courriel à Lisa Allison à lallison@ggi.ca.

